

**Ville de Concarneau  
Conseil Municipal**



CONCARNEAU

**Procès verbal  
Du 20 janvier 2011**



## Conseil municipal du 20 janvier 2011

### Ordre du jour

1	Finances : Délégation au Maire - information au conseil municipal	01-06
2	Finances : Exercice 2010 - décision budgétaire modificative de fin d'exercice	07-12
3	Finances : Demande de remboursement et remise gracieuse	13-14
4	Finances : Attribution de subventions aux associations - année 2011	15-38
5	Finances : Exercice 2011 - Décision budgétaire modificative n°1	39-41
6	Foncier / Urbanisme : Cession de terrain à la communauté de communes de Concarneau Cornouaille - Projet de piscine communautaire - Le Porzou	42-44
7	Foncier / Urbanisme : Déclassement du domaine public - portion de terrain - Moulin de Kergunus / rapport et conclusions du commissaire-enquêteur	45-48
8	Foncier / Urbanisme : Vente d'un terrain à un riverain - impasse de la Felouque	49-51
9	Cycle de l'eau : Inventaire des cours d'eau de la commune de Concarneau	52-55



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mercredi 20 janvier 2011**

Bien, Mesdames et Messieurs, c'est le 1<sup>er</sup> conseil municipal de l'année 2011.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,

A la lecture des pouvoirs,

A la nomination du secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance ce soir sera M Xavier CALVARIN.  
(Appel des conseillers municipaux)

En date du 14 janvier 2011, je vous ai fait parvenir le bordereau des notes explicatives de synthèse.

En date du 17 janvier 2011, je vous ai fait parvenir par mail le procès-verbal modifié du conseil municipal du 17 novembre 2010.

Le 18 janvier 2011, je vous ai fait parvenir par mail le procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2010.

Je vous invite à adopter le procès-verbal du 15 décembre, est-ce qu'il y a des remarques particulières sur ce procès-verbal ? M Colimard.

**M Colimard :**

Vous nous avez adressé tout cela, effectivement. Je vous ai adressé moi-même, par courrier, une demande d'annulation de la délibération relative au forfait des écoles privées, tant que sa conformité avec les dispositions légales ne me sont pas assurées par les services de la Préfecture, que j'ai également saisi, je ne peux même pas acter cette délibération, je m'abstiendrai donc.

**M le Maire :**

Avant de procéder au vote je voudrais dire, à l'aube de cette année 2011, et pour la bonne tenue des conseils municipaux de cette année, qu'il y ait tout d'abord du respect entre nous, ensuite, qu'il y ait une certaine discipline, dans les interventions des uns et des autres, que ce soit d'un côté ou de l'autre. J'aimerais qu'à partir de 2011, l'on puisse intervenir en levant le bras et lorsque j'ai donné la parole. Nous avons pu voir à certains moments, dans des sujets sensibles, il est évident que certains sujets méritent débat. Ce n'est pas pour autant que cela doit partir « en live », et que ce doit être un tohu-bohu indescriptible. Je voudrais bien qu'il y ait un peu plus de discipline en 2011. Voilà ce que je voulais dire en préambule.

Nous allons donc mettre aux voix ce procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Ceux qui s'abstiennent ?

Vous noterez également que le prochain conseil municipal aura lieu le 31 mars prochain. Je ne sais pas s'il y a un match de football le 31 mars.

Conseil municipal de ce jeudi 20, nous avons un ordre du jour qui est assez resserré. Nous interviendrons dans le domaine des finances avec Mme Lemonnier. J'interviendrai sur l'attribution des subventions aux associations qui est le point essentiel. Sur le volet foncier interviendra Xavier Calvarin, et pour terminer, M Lahuec, sur le cycle de l'eau. Je vais tout d'abord passer la parole à Mme Lemonnier sur le point n°1.



CONCARNEAU

Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 20 janvier 2011  
Délibération n°2011-01

**Date de la convocation :** L'an deux mil onze, le jeudi 20 janvier, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 12 janvier 2011 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

**Délibération rendue exécutoire :**

Publication par voie d'affichage du :  
24 janvier 2011 au  
24 mars 2011

**Nombre de conseillers :**  
En exercice : 33  
Présents : 24  
Votants : 32

**Secrétaire de séance :**  
M Xavier CALVARIN

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2010 est adopté par 30 voix pour et 2 abstentions

**Etaient présents :**

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Lahuec Patrick, M Allot Yann, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Calvez Danièle, Mme Pézenec André, M Stéphan Jean-Paul, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

**Pouvoirs :**

Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
M Nydell François donne pouvoir à Mme Lemonnier Michèle  
M Debuysier Jean-Michel donne pouvoir à M le Maire  
Mme Billet Catherine donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
M Cariou Gilbert donne pouvoir à M Besombes François  
M Carduner Marc donne pouvoir à Mme Le Meur Gaël

**Absents :**

M Le Coz Philippe

**Objet :**

Délégation au Maire - information du conseil municipal

Mme Michelle Lemonnier, Maire-adjointe expose :

Le 3 avril 2008, le conseil municipal a pris une délibération délégrant au Maire, pour la durée de son mandat, la réalisation et la gestion des emprunts.

Conformément à l'article 2122-23, « le Maire doit rendre compte (de ses décisions) à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ».

#### **Réaménagement de la dette**

Par arrêté N°2010/733 en date du 15 juillet 2010, le maire a procédé au réaménagement du contrat de prêt FIXGBP n° MPH260518EUR de Dexia Crédit Local pour un montant global de capital restant dû de 5 986 694,96 €.

L'objectif de ce réaménagement était de sortir du contrat structuré FixGBP (risque 4 E dans la charte Gissler) dans les meilleures conditions tout en réduisant le risque pour la ville.

La proposition de Dexia est un nouveau produit structuré qui comprend trois phases :

-1<sup>ère</sup> phase du 01/10/2010 au 01/08/2012 (risque 1 A) : durée 1 an et 10 mois à taux fixe 3,97 % ;

-2<sup>ème</sup> phase du 01/08/2012 au 01/08/2024 (risque 1 E) : durée 12 ans ; à chaque échéance, le taux d'intérêt applicable à la période d'intérêts annuelle écoulée est déterminé comme suit :

Si le CMS EUR 30 ans observé en fin de période d'intérêts est inférieur ou égale à 7% le taux d'intérêt est : taux fixe de 3.97 %

Si le CMS EUR 30 ans observé en fin de période d'intérêts est supérieur à 7% le taux d'intérêt est : taux fixe de 3.97 % + 5 \* (CMS EUR 30 ans - 7,00%).

-3<sup>ème</sup> phase du 01/08/2024 au 01/08/2030 (risque 1 A) : durée 6 ans à taux fixe 3,97 % .

S'agissant d'une information, il n'y a ni débat ni vote.

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**

J'ai omis entre autres, de vous dire que sur votre pupitre il y a plusieurs éléments. Il y a d'abord une modification en ce qui concerne cette délégation au Maire, et surtout sur la durée. Il était trop tard pour corriger, nous vous l'avons donc mis en support. Également en ce qui concerne la décision budgétaire modificative n°1, vous avez pu constater certainement qu'il n'y avait aucune précision en ce qui concerne la nature des interventions, nous vous avons donc mis un complément d'information suite à des arbitrages qui ont été faits. Nous vous avons également transmis l'inventaire cartographique des cours d'eau, avec les critères de détermination d'un cours d'eau. C'est effectivement une information, il n'y a ni débat, ni vote. L'article 2122-23 nous demande une information qui a été omise, je le reconnais. La non information n'est pas une décision réfléchie délibérée, c'est un oubli des services dans le cadre d'une présentation de délibération. Sachez que la modification que nous avons faite en juin 2008, a fait l'objet, entre autres, d'une information au conseil municipal de septembre 2008. Il n'y avait pas une volonté de non information sur ce sujet.

De plus, pour complément, nous devons avoir une gestion de dette qui doit être revue et corrigée régulièrement en fonction des fluctuations financières liées aux variations des marchés financiers.

Voilà dans quel cadre rentre ce réaménagement de la dette. Nous aurons peut-être l'occasion, dans le cadre d'une décision modificative, d'y revenir. Mais ici, il n'y a pas de débat ni de vote. Il s'agit uniquement d'une information.

Je vais passer à la question suivante.

**Mme Le Meur Gaël :**

M le Maire, j'ai juste une question.

**M le Maire :**

Non, non, il n'y a pas de question, il n'y a pas de débat, je suis désolé.

**Mme Le Meur Gaël :**

L'article 2122-23...

**M le Maire :**

C'est une information.

**Mme Le Meur Gaël :**

D'accord ! L'article 2122-23 ne précise pas qu'il ne doit y avoir ni débat ni vote. Je l'ai sous les yeux. À partir du moment où c'était un sujet sur lequel nous vous avons interrogé lors du précédent conseil puis par voie de presse, et pour lequel nous n'avons pas eu de réponse, nous souhaiterions un échange sur cette délibération. Le fait qu'il n'y ait pas de débat ni de vote, n'est absolument pas précisé dans cet article.

**M le Maire :**

Dans ce cas-là, je vais laisser la parole à Mme Lemonnier qui va vous donner les explications.

**Mme Le Meur Gaël :**

Est-ce que nous pouvons d'abord, avant que Mme Lemonnier réponde, nous exprimer, parce que pour l'instant nous ne l'avons pas encore fait.

**M le Maire :**

Vous nous avez posé une question, nous allons répondre à l'information que vous nous avez donné lors du dernier conseil municipal.

**Mme Le Meur Gaël :**

Je vous ai posé une question sur la demande...

**M le Maire :**

Vous voulez bien que je termine ? Nous n'allons pas recommencer, Mme Le Meur.

**Mme Le Meur Gaël :**

Je vous ai posé une question, je voudrai qu'il y ait échange sur cette délibération.

**M le Maire :**

Nous allons vous répondre.

**Mme Lemonnier :**

Compte tenu de votre insistance à communiquer des informations fausses au sujet de notre gestion de la dette, au conseil municipal du 15 décembre 2010, dans la presse les jours suivants, et enfin sur votre site internet, je souhaite rétablir la vérité.

Relisez le procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2008, où il est indiqué que l'objectif de ce réaménagement était de sortir du contrat structuré « Overtec » souscrit par vous en 2005, dont l'évolution du taux d'intérêt dépassait les 7 % ! Alors que les taux fixes avoisinaient à cette époque les 4,5 %.

Ce 1<sup>er</sup> aménagement nous fait diminuer d'environ 138 000 € les frais financiers en 2008 et nous passons de l'Overtec structuré à taux variable sur 20 ans (vous faites mieux que nous, car nous plus modestes, nous sommes sur 14 ans à taux variable) à un autre produit « FIXGBP » qui désensibilise votre emprunt et est réalisé en 3 phases : la 1<sup>ère</sup> sur 2 ans taux fixe à 3,97 %, la 2<sup>ème</sup> sur 14 ans à taux variable donc, et la 3<sup>ème</sup> sur 6 ans taux fixe à 3,97 %.

2<sup>ème</sup> aménagement, en juillet 2010, une autre opportunité se présente avec un nouveau produit « FIXIA CMS » qui améliore encore cette dette avec toujours les mêmes 3 phases.

Vous remarquerez que nous sommes à taux fixe jusqu'en août 2012. Nous ne sommes jamais rentrés dans la 2<sup>ème</sup> phase à taux variable. Pas besoin de polémiquer !

Comme vous le savez, depuis fin 2008, suite à la crise financière, une charte de bonne conduite a été rédigée entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales. Il s'agit de la charte « GISSLER » tous les emprunts de la ville rentrent dans cette charte, ce qui signifie que la ville n'a aucun emprunt à produits toxiques, comme vous le clironnez sur tous les toits !

Entre autres règles, cette charte nous indique qu'il est légitime, pour une collectivité locale, de développer une politique de gestion de la dette visant, d'une part, à profiter des évolutions qui lui sont ou seraient favorables, et d'autre part, prévenir les évolutions de taux qui sont ou lui seraient défavorables. Ce qui engendre des gains financiers significatifs, dont je vous ai cité tout à l'heure la somme de 2008.

Nous avons pour nous guider, les financiers qui nous entourent, et la société « Finance Active », spécialisée dans les marchés financiers.

Sur votre site internet, vous dites tout d'abord avoir analysé une renégociation que nous aurions souscrit en septembre 2008, comme vous lisez tout en diagonale, c'est faux !

Donc, le 1<sup>er</sup> réaménagement a eu lieu en juin 2008 et le Maire, conformément à l'article 2122-23 rend compte de sa décision le 25 septembre 2008, date du conseil municipal.

Le 2<sup>ème</sup> réaménagement a eu lieu en juillet 2010 et le Maire, toujours conformément à l'article 2122-23 vous en informe ce jour, le 20 janvier 2011.

Enfin, vous dites, toujours sur votre site, que l'emprunt que nous avons souscrit est basé sur le taux aléatoire de monnaie « je vous cite », c'est encore faux ! C'est la renégociation de votre emprunt qui est basé sur les niveaux des taux et pas des changes comme vous le dites.

Aussi, il est scandaleux de proférer autant d'incohérences auprès des concarnois et, pire encore, auprès de vos militants.

Je finis mon propos par une citation de Gandhi que je vous invite à méditer.

« Même répétée indéfiniment, une erreur ne devient pas vérité ».

**M le Maire :**

Merci Mme Lemonnier. Oui, Mme Nicole....

**Mme Ziegler :**

Nicole ça fait un peu tendancieux. Mais bon. Je voudrais répondre à Mme Lemonnier qui m'a adressé un courrier le 17 décembre, en me demandant de faire preuve de plus de dignité au conseil municipal. Je voudrais ce soir vous répondre, et vous préciser quelques points. Lorsque j'interviens au conseil, c'est toujours, sauf précision de ma part, au nom du groupe. Les questions que nous posons sont toujours adressées au Maire, notamment lorsqu'il s'agit de questions financières et encore plus lorsqu'il s'agit d'un prêt signé dans le cadre d'une délégation au Maire. S'il m'arrive, comme aujourd'hui, de vous interpeller, c'est toujours dans le cadre de votre délégation d'adjointe au Maire. Je vous dis cela parce que j'ai l'impression, compte tenu du ton de votre lettre, que vous confondez attaque personnelle et débats contradictoires entre élus. S'il peut m'arriver de me tromper, sachez alors que je reconnais volontiers mes erreurs. Mais en toute bonne foi, nous ne nous sommes pas trompés lorsque nous sommes intervenus lors du dernier conseil municipal.

**M le Maire :**

Mme Lemonnier, et nous en terminons.

**Mme Lemonnier :**

Lorsque vous êtes intervenue au conseil municipal vous avez confondu 2 choses. Le prêt structuré que vous avez souscrit en 2005 et les taux à taux fixes que vous avez, vous, réalisés en fin d'année et en début d'année 2008. Vous avez mélangé les 2.

**Mme Ziegler :**

Mais non.

**Mme Lemonnier :**

Bien sûr que oui.

**Mme Ziegler :**

Mais non.

**Mme Lemonnier :**

Je peux vous relire le texte de votre intervention.

**Mme Le Meur Gaël :**

C'est ce qu'a relevé la trésorerie générale.

**Mme Lemonnier :**

Mais non, vous dites n'importe quoi !

**M le Maire :**

Bien, nous allons conclure.

**Mme Lemonnier :**

Ce ne sont que des mensonges !

**M le Maire :**

Il s'agissait d'une information.

**M Quénéhervé :**

M le Maire.

**M le Maire :**

Non, non ! Attendez. Bon, la dernière.

**M Quénéhervé :**

Je vais venir sur le domaine technique. C'est vrai que sur la 1<sup>ère</sup> période, pendant un an et demi, nous sommes sur 3,97 %. Par contre, nous avons quand même une phase qui fait 12 ans derrière, où nous sommes, si le CMS 30 ans dépassait 7 %, nous serions sur une base de 3,97 + 5 fois la différence entre le CMS 30 ans, - 7 %. Est-ce que vous pouvez me dire aujourd'hui où est le CMS 30 ans ? À quel niveau de taux il se situe ?

**Mme Lemonnier :**

Oui, je peux vous le dire, aujourd'hui, en 2011, nous sommes arrivés à 3,48 % environ. Depuis 2006, ce produit a évolué au maximum, à 3,97 %.

**M Quénéhervé :**

Personne ne peut dire aujourd'hui, que ce taux ne sera pas au-dessus des 7 % dans les 12 prochaines années. Ce qui veut dire qu'à un moment donné, vous n'avez pas de plafond sur le taux d'intérêt du prochain emprunt sur les 12 ans.

**Mme Lemonnier :**

Je peux vous répondre. Si une opportunité se représente avant les 2 ans, à 3,97 %, nous renégocierons.

**M le Maire :**

Nous sommes dans la gestion de la dette. Jusqu'à 2012, nous sommes sur un taux fixe. Aujourd'hui, c'est le taux fixe jusqu'à 2012.

Le point n°2, il s'agit d'une décision budgétaire modificative de fin d'exercice, Mme Lemonnier.



Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 20 janvier 2011  
Délibération n°2011-02

**Date de la convocation :** L'an deux mil onze, le jeudi 20 janvier, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 12 janvier 2011 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

**Délibération rendue exécutoire :** Publication par voie d'affichage du : 24 janvier 2011 au 24 mars 2011

**Nombre de conseillers :**  
En exercice : 33  
Présents : 24  
Votants : 32

**Secrétaire de séance :**  
M Xavier CALVARIN

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2010 est adopté par 30 voix pour et 2 abstentions

**Étaient présents :**  
M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thelliec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Lahuec Patrick, M Allot Yann, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Calvez Danièle, Mme Pézennec Andrée, M Stéphane Jean-Paul, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

**Pouvoirs :**  
Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
M Nydell François donne pouvoir à Mme Lemonnier Michèle  
M Debuysse Jean-Michel donne pouvoir à M le Maire  
Mme Billet Catherine donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
M Cariou Gilbert donne pouvoir à M Besombes François  
M Carduner Marc donne pouvoir à Mme Le Meur Gaël

**Absents :**  
M Le Coz Philippe

**Objet :**  
Exercice 2010 : décision budgétaire modificative

Mme Michelle Lemonnier, Maire-adjointe expose :

**Budget Principal (TTC) :**

La décision budgétaire modificative n°4 proposée est équilibrée en section de fonctionnement à un montant de 172 394,45 € et en section d'investissement à un montant de 174 500,94 €.

**Budget annexe de l'Eau (HT) :**

La décision budgétaire modificative n°3 proposée est équilibrée en section de fonctionnement à un montant de 3 000,00 € et en section d'investissement à un montant de 3 740,00 €.

**Budget annexe de l'Assainissement (HT) :**

La décision budgétaire modificative n°2 proposée est équilibrée en section d'investissement à un montant de 1 187,00 €.

**Budget annexe du Port de Plaisance (HT) :**

La décision budgétaire modificative n°4 proposée est équilibrée en section de fonctionnement et d'investissement à un montant de 360,00 €.

**Budget annexe Bac du Passage (HT) :**

La décision budgétaire modificative n°3 proposée est équilibrée en section de fonctionnement à un montant de zéro €.

ANNEE 2010 - DECISION BUDGETAIRE FIN D'EXERCICE

**BUDGET PRINCIPAL (DM4)**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	IMPUTATION	MONTANT
intérêts de la dette	01/6611/DR	97 000,00 €
Commission sur renégociation de prêt	01/668/DR	11 974,00 €
dotation amortissement Fonds de concours	01/6811/DR	96 778,00 €

virement à la section d'investissement 023 - 33 357,55 €

<b>TOTAL DEPENSES</b> .....			<b>172 394,45 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>IMPUTATION</b>	<b>MONTANT</b>	
travaux d'investissement en régie (opération d'ordre budgétaire)	01/722/DR	172 394,45 €	
<b>TOTAL RECETTES</b> .....			<b>172 394,45 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>IMPUTATION</b>	<b>MONTANT</b>
<u>Travaux d'investissement en régie (opération d'ordre budgétaire):</u>		
hôtel de ville	02000/231311/DR	4 018,71 €
mises à l'alignement	02007/231511/DR	1 103,13 €
bâtiments communaux	02009/231318/DR	4 435,34 €
ateliers municipaux	02009/231511/DR	1 160,77 €
cimetière de Concarneau	0260/231316/DR	8 245,71 €
cimetière de Lanriec	0261/23128/DR	13 099,64 €
Cimetière de Lanriec ossuaire	0261/231316/DR	3 363,66 €
Aménagements WC publics	120/231318/DR	87,08 €
travaux divers écoles	20/231312/DR	17 420,85 €
Maternelle Centre-ville	21100/23128/DR	2 556,13 €
Maternelle Centre-ville	21100/231312/DR	2 250,73 €
Maternelle Darlett	21103/23128/DR	1 205,40 €
Maternelle de Lanriec	21106/231312/DR	1 003,98 €
Maternelle du Rouz	21107/23128/DR	89,92 €
GS de Kérandon	21202/231312/DR	11 891,70 €
GS de Kéramporiel	21205/231312/DR	330,25 €
Ecole primaire du Rouz	21207/231312/DR	202,38 €
Ecole primaire du Rouz	21207/23128/DR	1 039,24 €
Musée de la Pêche	3220/231318/DR	2 252,92 €
Fortifications pose de garde-corps	3240/231318/DR	15 238,11 €
édifices culturels	3242/231318/DR	1 131,48 €
tour du Gouverneur	3243/231318/DR	6 668,44 €
aménagement terrain du Vuzut	41205/231511/DR	140,33 €
Signalisation	8210/231511/DR	6 485,79 €
Divers voirie	82200/231511/DR	624,44 €
corniche réaménagement espaces	82204/23128/DR	1 770,08 €
réhabilitation des espaces verts	82300/23121/DR	8 564,66 €
espaces verts de Kérhun	82300/231318/DR	13 089,41 €
La Croix réaménagement espaces verts	82414/23128/DR	10 954,65 €
Bois du Porzou	82417/23128/DR	3 995,57 €
Aménagement Kernéac'h/Maison Blanche	82421/231511/DR	20 265,90 €
Aménagement rue de Colguen	82422/231511/DR	3 620,46 €
Sentiers côtiers	8330/23128/DR	2 748,07 €
aménagement des stabilisés	83310/23128/DR	1 339,52 €
<u>Intégration des insertions publicité (opération d'ordre budgétaire):</u>		
fourniture de PC et Serveurs	020040/2183/DR	290,52 €
acquisition de mobilier scolaire	20/2184/DR	264,00 €
remplacement des menuiseries école du Rouz	21207/231312/DR	253,00 €
travaux ferme du Moros	3305/231318/DR	140,00 €
acquisition de matériels nautiques	41510/2188/DR	70,00 €
acquisition d'une bakayeuse	82200/2182/DR	236,50 €

aménagement Poteau-Vert Colquen	82422/231511/DR	684,48 €
remise en état toiture et bardage atelier relais	9006/231318/DR	167,99 €

---

**TOTAL DEPENSES** ..... **174 500,94 €**

---

RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<u>Intégration des insertions publicité (opération d'ordre budgétaire):</u>	01/2033/DR	2 106,49 €
Amortissement fonds de concours Etat	01/280411/DR	20 553,00 €
Amortissement autre fonds de concours	01/280418DR	76 225,00 €
virement à la section d'investissement	021	33 357,55 €
Emprunt	16411	108 974,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b> .....		<b>174 500,94 €</b>

### BUDGET ANNEXE DE L'EAU (DM3)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	IMPUTATION	MONTANT
DEPENSES	BUDGETAIRE	
dotation aux amortissements complément de crédits	6811/0001	3 000,00 €
<b>Total</b>		<b>3 000,00 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT	IMPUTATION	MONTANT
RECETTES	BUDGETAIRE	
vente d'eau	7011/0001	3 000,00 €
<b>Total</b>		<b>3 000,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	IMPUTATION	MONTANT
DEPENSES	BUDGETAIRE	
insertions presse	2033/0001	740,00 €
travaux sur les bâtiments	231311/0001	2 260,00 €
travaux réseaux (opération d'ordre: virement frais d'insertion)	231531/0001	740,00 €
<b>Total</b>		<b>3 740,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	IMPUTATION	MONTANT
RECETTES	BUDGETAIRE	
frais d'insertion (opération d'ordre)	2033/0001	740,00 €
amortissement bâtiments	281311/0001	3 000,00 €
<b>Total</b>		<b>3 740,00 €</b>

## BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT (DM2)

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT
<u>Intégration des insertions publicité (opération d'ordre budgétaire):</u>		
insertion acquisition d'un fourgon	0001/2182	70,00 €
travaux réseaux	0002/231532	1 117,00 €
<b>Total</b>		<b>1 187,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT
<u>Intégration des insertions publicité (opération d'ordre budgétaire):</u>		
émissaire Pors-Gwir et Fourgon	0001/2033	472,00 €
travaux réseaux	0002/2033	715,00 €
<b>Total</b>		<b>1 187,00 €</b>

## BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE (DM4)

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT
dotation aux amortissements complément de crédits	6811	360,00 €
<b>Total</b>		<b>360,00 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT
locations pontons bouées saisonniers	70601	360,00 €
<b>Total</b>		<b>360,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT
remorque	2182	360,00 €
<b>Total</b>		<b>360,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT
amortissements complément de crédits	28182	360,00 €
<b>Total</b>		<b>360,00 €</b>

## BUDGET ANNEXE BAC DU PASSAGE (DM3)

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT
cotisations CNAF complément de crédits	6458	300,00 €
primes d'assurance	616	300,00 €
<b>Total</b>		<b>- €</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 23 voix POUR  
9 ABSTENTIONS (MMES LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M.,  
MM QUENEHERVE, CARDUNER, COLIN, MORVAN)  
(MME DIETERLE, M COLIMARD)

- adopte cette décision budgétaire modificative de fin d'exercice.

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

Conseil municipal du 20 janvier 2011

2	Finances : Exercice 2010 - décision budgétaire modificative de fin d'exercice
---	---

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci Mme Lemonnier.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Je vais procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.



Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 20 janvier 2011  
Délibération n°2011-03

Date de la convocation :  
12 janvier 2011

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage du :  
24 janvier 2011 au  
24 mars 2011

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 24  
Votants : 32

Secrétaire de séance :  
M Xavier CALVARIN

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2010 est adopté par 30 voix pour et 2 abstentions

L'an deux mil onze, le jeudi 20 janvier, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 12 janvier 2011 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Lahuec Patrick, M Allot Yann, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Calvez Danièle, Mme Pézennec Andrée, M Stéphan Jean-Paul, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
M Nydell François donne pouvoir à Mme Lemonnier Michèle  
M Debuysse Jean-Michel donne pouvoir à M le Maire  
Mme Billet Catherine donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
M Cariou Gilbert donne pouvoir à M Besombes François  
M Carduner Marc donne pouvoir à Mme Le Meur Gaël

Absents :

M Le Coz Philippe

Objet :

Demande de remboursement et de remise gracieuse

Mme Michèle Lemonnier, Maire-adjointe expose :

Demande de remboursement de frais de mise en fourrière du véhicule de Monsieur Youenn BOUILLY :

Par courrier en date du 7 décembre 2010, Monsieur BOUILLY sollicite la ville pour le remboursement des frais de mise en fourrière de son véhicule, stationné sur le parking du Lin, le 22 novembre, pour stationnement gênant, suite à l'absence de panneau d'interdiction, pour une somme de : 128,42 euros.

Demande de remise gracieuse de frais de participation à l'Ecole de Musique de Madame Christine HELLEGOUARCH :

Par courrier en date du 17 octobre 2008, Madame HELLEGOUARCH sollicite la ville pour la remise gracieuse de sa dette, concernant la participation de son fils à l'école de musique pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre, alors qu'il n'a plus fréquenté l'école après 4 leçons de guitare. La remise gracieuse s'élève à la somme de : 177,82 euros.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 32 voix POUR

- approuve cette demande de remboursement et remise gracieuse.

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

Conseil municipal du 20 janvier 2011

3	Finances : Demande de remboursement et remise gracieuse
---	---

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci Mme Lemonnier, est-ce qu'il y a des interventions ?  
Nous pouvons procéder au vote ?  
Quels sont ceux qui sont favorables ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.



Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 20 janvier 2011  
Délibération n°2011-04

Date de la convocation :  
12 janvier 2011

L'an deux mil onze, le jeudi 20 janvier, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 12 janvier 2011 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue

exécutoire :

Publication par voie  
d'affichage du :  
24 janvier 2011 au  
24 mars 2011

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Lahuec Patrick, M Allot Yann, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Calvez Danièle, Mme Pézenec Andrée, M Stéphane Jean-Paul, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 32

Pouvoirs :

Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian

Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann

M Nydell François donne pouvoir à Mme Lemonnier Michèle

M Debuysse Jean-Michel donne pouvoir à M le Maire

Mme Billet Catherine donne pouvoir à Mme Paris Nicole

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle

M Cariou Gilbert donne pouvoir à M Besombes François

M Carduner Marc donne pouvoir à Mme Le Meur Gaël

Secrétaire de séance :

M Xavier CALVARIN

Le procès verbal de la séance  
du conseil municipal du 15  
décembre 2010 est adopté  
par 30 voix pour et 2  
abstentions

Absents :

M Le Coz Philippe

**Objet :**  
**Attribution de subventions aux associations**  
**Année 2011**

M le Maire expose :

Le budget primitif de la ville a été voté par le conseil municipal du 15 décembre 2010, incluant une enveloppe de 402 607 euros pour les subventions de fonctionnement et une enveloppe de 16 500 euros pour les subventions exceptionnelles.

Les commissions municipales se sont réunies pour examiner les dossiers et proposer des attributions de subventions aux associations.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré par 23 voix POUR  
9 ABSTENTIONS (MMES LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M.,  
MM QUENEHERVE, CARDUNER, COLIN, MORVAN)  
(MME DIETERLE, M COLIMARD)**

- adopte les propositions de subventions listées dans le document annexé à la présente délibération.

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

4	Finances : Attribution de subventions aux associations - année 2011
---	---

**M le Maire :**  
(lecture du rapport)

M le Maire indique à la fin de la lecture du rapport :

Les 402 607 euros de l'enveloppe correspondent exclusivement à des subventions de fonctionnement. Un budget complémentaire de 64 879 euros pour les subventions exceptionnelles a été présenté. Il vous est proposé ce soir, en tenant compte du réajustement par le compte 022, des dépenses imprévues de 50 000 euros qui sera actionné par compensation. La délibération n°5 concernant une DBM permet d'ajuster les crédits.

L'enveloppe globale est sensiblement la même que l'année passée tout du moins au niveau du fonctionnement. En ce qui concerne les subventions exceptionnelles, nous avons dû, en dernier lieu, arbitrer et nous avons actionné la ligne budgétaire dépenses imprévues. Nous en avons débattu lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire ainsi que lors du budget primitif. Les commissions ont pu s'exprimer et la municipalité a permis de faire les derniers arbitrages. Il faut aussi tenir compte que nous nous engageons en 2011, sur la maison des associations, avec des investissements. Il y aura un budget de fonctionnement qu'il faudra mettre en place. Je précise également que la plupart des subventions à caractère social ont été légèrement majorées. Voilà pour ce petit complément d'informations, et j'ose croire qu'il y aura des interventions sur ce sujet. Dans ce cas, je vous laisse poser les questions que vous pensez pertinentes.

**Mme Le Meur Marie :**

Bonsoir M le Maire, nous pouvons encore dire et redire une chose, votre préoccupation première n'est pas d'avoir une politique forte en matière d'accès à la culture, aux loisirs, une politique de soutien à la vie associative à Concarneau, culturelle en l'occurrence. Nous parlerons des associations sportives un peu plus tard. Toutes les subventions, cette année encore, diminuent, et elles ne correspondent en rien aux subventions demandées par les associations, ce qui est vraiment dommage. Lors de la dernière commission culture, à laquelle, vous venez de dire que nous en avons beaucoup parlé, nous n'avons pas eu beaucoup la parole. Et elle a encore démontré une grande désinvolture quand à ce sujet. Tout cela relève vraiment du copinage, et aucune attribution n'est juste en regard des projets proposés. Une association, quelle qu'elle soit, a du mérite, du fait même d'exister. Et si on freine son élan à développer son activité créative, si petite soit-elle, c'est renoncer à apporter une aide à ses adhérents et par là même, à la population concarnoise. Je prendrais juste un exemple. La chorale « Kanarien ar Mor ». En commission culture, M Nydell s'est tout de suite exprimé et s'est même écrié, « il y a trop de chorale à Concarneau » ! Ce qui relève quand même d'une désinvolture, mais cette chorale, après 30 ans d'existence, et après le départ de son chef de cœur, redémarre avec une soixantaine d'adhérents et avait besoin d'un nouveau souffle. On lui accorde une subvention de fonctionnement de 1 500 euros, et de 400 euros en subvention exceptionnelle, alors qu'elle avait demandé une subvention de fonctionnement de 1 820 euros et une subvention exceptionnelle de 1 480 euros pour prendre en charge la formation des 2 chefs de cœur, qui sont issus de la chorale des « Kanarien ar Mor » et qui coûte certainement, de toute façon, plus de 400 euros. Ils demandent 1 480 et ils prennent déjà en charge une partie de cette formation. Nous trouvons que c'est un peu dur de réduire cette subvention exceptionnelle pour cette association qui est un peu dynamique. Nous trouvons également qu'il est très néfaste de faire un choix partial dans les associations. Certes, il existe des locomotives, votre terme préféré, M le Maire, avec un budget convenable, mais elles sont devenues partenaires, ou plutôt la ville est devenue partenaire pour faire sa propre promotion.

Nous ne reviendrons pas sur cette ingérence qui est tout à fait inacceptable dans les intentions. Autre réflexion, l'association Saint Fiacre, en commission, on nous a parlé d'une subvention de 500 euros avec une convention qui avait été signée avec l'association .....*inaudible*....., on voit ici 600 euros, pourquoi ? On en sait rien !

Le projet « rêve au port », nous croyons comprendre que c'est un projet énorme, là aussi avec un accent circonflexe, favorisant les arts de la rue, un projet prévu en 2012. Pourquoi alors, donner déjà en 2011, des subventions à 3 associations concarnaises, 2 000 à chacune, ce qui fait 6 000 euros. Pour quoi faire ? Et comment financer après, la finalisation de ce projet ? Existera-t-il d'ailleurs en 2012 ? Nous n'en savons rien. Nous n'avons aucune information ! En commission culture, nous n'en avons jamais parlé, et on nous demande de voter 6 000 euros de subvention exceptionnelle maintenant, en 2011. Pourquoi aussi une subvention exceptionnelle de 3 000 euros, pour le projet « déséquilibre » ? Ce projet existe tous les ans. Il devrait faire partie, à priori, du budget de fonctionnement, puisqu'il est annualisé. Là aussi, nous avons peu d'informations. Il y a 12 compagnies, 3 concarnaises, 3 finistériennes, 3 hors territoire, 3 bretonnes, pour 6 jours d'initiation aux arts du cirque. Est-ce qu'il y a d'autres associations concarnaises qui veulent y participer ? Nous n'en savons rien ! Pour terminer, nous ne pouvons que déplorer le manque de projets, ou plutôt l'absence de perspective en matière culturelle de la ville de Concarneau. Et elle a encore raté le coche en matière de diversité culturelle par des choix qui sont quand même des choix comptables, et nous dirons aussi des choix politiques.

**M le Maire :**

Merci Mme Le Meur. Je pense que vous avez abordé plus spécifiquement le sujet culturel. Je ne pourrais peut-être pas répondre à toutes les questions parce que l'adjoint à la culture est absent. Mais je vais quand même vous donner quelques éléments d'appréciation, si vous me le permettez.

Vous dites que les subventions ont diminué, c'est faux ! Les chiffres peuvent parler. Nous pouvons quand même faire référence aux chiffres. En ce qui concerne les subventions de fonctionnement, le budget est resté identique. Alors que les subventions exceptionnelles ont augmenté. Il est proposé de voter 64 879 euros de subventions exceptionnelles complémentaires. On ne peut pas dire qu'elles aient diminué, alors que beaucoup de collectivités, aujourd'hui, diminuent les subventions, il y avait un article de presse, il y a quelques temps, sur ce sujet. Nous entretenons des relations étroites avec les associations même si cela vous déplaît. En effet, nous sommes convaincus que nous devons travailler ensemble, en bonne intelligence, en tant que partenaire et non pas d'ingérence, comme vous le dites, il n'en est pas question. Les associations restent autonomes dans leurs manières de fonctionner. Mais il est intelligent que la ville soit aussi partenaire, d'une part pour la logistique, et d'autre part pour peut-être mettre conjointement des services, comme la bibliothèque par exemple, sur « Livre et Mer ». Voilà en gros, ce que je peux répondre.

Tout à l'heure vous parliez de 3 associations d'un budget de 2 000 euros, cela a fait effectivement l'objet d'un débat lors de notre dernière réunion de municipalité. On le fait, on le fait pas. On s'engage, on s'engage pas. Cela fait effectivement 6 000 euros sur une subvention exceptionnelle et sur un événement qui ne nous a pas été trop expliqué. Néanmoins, il s'agit de subventions exceptionnelles qui devront être régularisées en fonction de justificatifs. Les subventions exceptionnelles sont versées sur présentation de justificatifs. Si nous avons engagé 6 000 euros sur 3 associations pour 2011, c'est pour des engagements financiers sur 2011 pour préparer cette manifestation importante sur 2012. De toutes façons, il faudra des justificatifs. En ce qui concerne la diversité culturelle, je laisserai le soin à l'adjoint, il n'est pas là, mais à un autre moment, de vous répondre sur la diversité culturelle, mais il me semble qu'aujourd'hui, il y a une diversité. Lorsque je vois la programmation au CAC, qui est quand même intéressante. Elle n'était pas si intéressante auparavant. Aujourd'hui, nous associons davantage les associations locales dans les animations locales. Il y a une diversité, et les arts de la rue seront valorisés dans les prochaines animations. Voilà ce que je peux vous dire globalement. Maintenant, je ne pourrai pas répondre sur des éléments précis, qui ont fait l'objet, et je l'espère, d'un débat et d'une approche

intelligente dans le cadre des commissions. Les commissions sont en effet faites pour cela. Voilà ce que je peux vous répondre sur le plan culturel.

**Mme Le Meur Gaël :**

Juste un point, mais nous en avons parlé à Mme Lemonnier. Dans le déroulé, nous souhaiterions que la commission des finances se réunisse pour l'étude des subventions, avant la municipalité. Cela n'a pas été le cas cette année, et nous avons juste entériné des choses qui avaient déjà été validées en municipalité. Ce serait quand même plus logique que les discussions puissent avoir lieu avant et que l'avis de la commission des finances vous soit donné au moment de l'étude en municipalité.

En ce qui concerne la subvention exceptionnelle du « rêve au port », je ne vais pas y revenir très longtemps, ce qui nous dérange nous, c'est qu'en fait, vous expliquez que la subvention exceptionnelle va être donnée sur justificatifs, mais en fait elle ne va pas être donnée sur le projet. C'est cela que nous ne comprenons pas.

Il est quand même plus intéressant et plus pertinent d'avoir une idée du projet, au moins les grandes lignes et autres, pour que l'ensemble des élus aient cette information, et qu'après vous validiez ou pas, mais ce n'est pas une question de justificatifs, c'est une question de projet. Je ne reviens pas sur ce qu'a dit Marie.

J'ai quelques questions notamment dans le domaine social. La subvention concernant l'ADMR n'a pas été définie. J'aimerais bien savoir pourquoi ? D'une manière générale, l'attente des associations, j'en avais déjà parlé au CCAS, mais je n'ai pas eu de réponse, j'en profite ce soir. Certaines associations sont en attente de locaux. Notamment, le secours populaire, mais ce n'est pas la seule. On m'avait expliqué qu'une réponse me serait apportée rapidement et elle n'est pas arrivée. Une autre association importante et déterminante aussi dans le domaine social, comme IDES, est toujours dans l'attente de son déménagement de l'ancienne mairie, et cela pose clairement une question en matière de sécurité à l'heure actuelle. C'était sur le domaine social.

Il y a un autre domaine sur lequel je souhaitais vous poser une question, il s'agit de l'école de musique et l'absence de subvention à l'association des parents d'élèves de l'école de musique. Plus généralement, lors de vos vœux, vous avez fait un certain nombre d'annonces. Certaines sont récurrentes, d'une année sur l'autre, nous avons les mêmes projets qui ressortent. Mais vous avez annoncé le transfert de l'école de musique à la ferme du Moros, alors qu'au conseil municipal du mois de décembre, nous avons le PV pas très loin, quand je vous avais posé la question sur cet éventuel déménagement, vous m'avez répondu : « M Nydell vous a bien dit que non » ! Pourquoi encore une fois vous faites des annonces comme celles-là, alors que 3 semaines après vous dites le contraire ? Une fois de plus, qu'est-ce qui justifie ce choix ? Alors qu'en terme de dynamisme de centre-ville, entre autres, c'est une véritable erreur que d'enlever une fois de plus un lieu d'activité qui attire, draine et anime le centre-ville. Là-dessus aussi, maintenant que vous avez fait cette annonce officielle, alors que vous aviez dit l'inverse 3 semaines avant, nous aimerions vous entendre. Enfin, nous avons le sentiment, vous pouvez dire que vous augmentez dans le domaine social et autres, mais nous avons le sentiment qu'effectivement les subventions de fonctionnement restent identiques. Mais elles restent identiques à la baisse drastique que vous aviez opéré en 2009. Au niveau des subventions exceptionnelles, nous avons vraiment l'impression que c'est un peu à la bonne..... un peu de saupoudrage, un peu de..... Marie prenait le terme de copinage tout à l'heure, nous avons clairement le sentiment que ce n'est pas forcément justifié en matière de projet, parce que je vous rappelle quand même que normalement les subventions exceptionnelles se justifient par une action exceptionnelle, une année, et que ce n'est pas toujours le cas. J'aimerais que vous répondiez à ces questions s'il vous plaît.

**M le Maire :**

Merçi. Je vais laisser la parole à Nicole Le Thellec sur le 1<sup>er</sup> point.

**Mme Le Thellec :**

Je voudrais tout d'abord remercier les membres de la commission action sociale avec qui nous avons travaillé les subventions. Nous l'avons fait en 2 temps. Une pré-

commission, une 2<sup>ème</sup> commission et enfin une validation auprès de la municipalité. Je tiens à les remercier parce qu'ils étaient présents et c'est du temps donné à la collectivité. En aparté, je pense que les subventions aux associations sociales, ont été bien évaluées. Vous connaissiez les critères. Mais en fonction aussi de ce qu'elles pouvaient apporter à la population. Je voulais juste signaler que l'abri côtier est passé d'une subvention de 700 euros en 2010, à une subvention de 1 000 euros en 2011, étant donné son action sur le terrain, je pense que nous avons tous estimé qu'elle rendait un service à la population qui allait dans le sens de ce que la ville attendait en terme de politique sociale. La CLCV (consommation logement et cadre de vie) aussi connaît des moments difficiles. Nous sommes passés de 500 euros à 1 000 euros. Nous reconnaissons aussi le service rendu de l'association CLCV sur la commune de Concarneau.

En ce qui concerne l'ADMR, nous ne lui avons pas, pour l'instant attribué la subvention, tout simplement parce que le bureau a été tout nouvellement élu, il y a eu un petit passage à vide au niveau de l'ADMR. Je suis administrateur depuis peu de temps, je fais partie du conseil d'administration de l'ADMR en tant qu'élue, parce que je pense qu'en tant qu'élue, nous avons un rôle d'observateur. Tout ce qui est aide à domicile aujourd'hui, pour l'avenir, va avoir un impact important par rapport aux personnes âgées et au service rendu, sur la ville de Concarneau, et au-delà de la ville de Concarneau. Le conseil d'administration existe, le bureau existe, ce qui va se passer, c'est qu'il y a un membre élu de l'ADMR au sein du conseil de l'administration du CCAS. Cette personne, quand elle arrivera, sera sollicitée, pour expliquer les évolutions de l'association, et surtout le devenir de l'association. Pour l'instant, ce que j'en sais, je sais que cela va dans le bon sens mais je ne peux pas en dire plus, parce que cela fera l'objet d'une intervention beaucoup plus précise au sein du conseil d'administration du CCAS, et après pourquoi pas au niveau de la communauté de communes. C'est l'association qui en décidera. La subvention sera versée à partir du moment où l'association en fera la demande. Pour cela, il fallait que le bureau soit officiellement désigné.

Par rapport à IDES, en ce qui concerne les locaux pour le secours populaire, demain nous avons une réunion, un 1<sup>er</sup> point avec toutes les associations qui occupent la MPT à Kerandon. Nous nous engageons à faire un point sur l'usage de la MPT. J'en ai parlé au Maire et je l'ai effectivement interpellé par rapport aux besoins de locaux. Je crois qu'au niveau des associations sociales, il y a des besoins, mais je crois qu'il y en a aussi ailleurs, IDES en fait partie. Je pense que nous allons nous acheminer sur un travail et une prospective globale. C'est en tout cas ce que j'espère, de façon à ce que nous puissions récapituler toutes les demandes et tous les usages aussi, parce qu'il y a des associations qui sont déjà dans nos locaux, afin que nous fassions une sorte de point global. En tous cas, c'est mon attente.

La perspective, je ne sais pas, ça ne dépend pas de moi, je suis également en attente de réponses, je n'ai pas de réponse à donner ce soir concernant la demande du secours populaire. Nous avons des projets aussi au niveau de l'action sociale, nous avons des besoins de locaux. Je pense que les besoins de locaux, sur la ville de Concarneau, sont réels, il va peut-être falloir l'envisager d'une manière globale, et ce n'est pas moi qui va apporter la réponse toute seule.

#### **M le Maire :**

En ce qui concerne les locaux, c'est effectivement un problème. Il faut le reconnaître. Il y a 250 associations à Concarneau. Nous pouvons penser que chaque association, je le comprends, souhaite avoir des locaux qui leur sont propres. Et puis si c'est gratuit, tout est gratuit, ce n'est pas plus mal aussi. Je le comprends parfaitement, cela. Aujourd'hui, ce n'est pas moins qu'avant, à part peut-être l'ancienne mairie, ce n'est pas moins qu'avant. Notre souci est d'au moins faire pour le mieux. Et si nous allons réaliser cette maison des associations au bâtiment EDF, c'est pour permettre aussi, justement, aux associations, de pouvoir bénéficier de bureaux mutualisés comme nous l'avons expliqué, et j'espère que ça donnera des possibilités, et des disponibilités plus intéressantes pour les associations. Je parle d'une façon globale. IDES, pour l'instant est encore dans les locaux de l'ancienne mairie. Ils ne sont pas à la rue. Il est évident

que nous ne les laisserons pas à la rue et que nous trouverons une solution pour les héberger en temps utile. Voilà en ce qui concerne les locaux, je vous promets que ce n'est pas simple, il n'y en a pas moins ni plus qu'avant. Nous sommes dans une situation qui est difficile à gérer.

En ce qui concerne l'école de musique, vous connaissez son emplacement. Elle est évidemment située au centre-ville, nous pouvons penser que c'est un endroit idéal, mais ce sont des locaux qui sont totalement obsolètes et qui ne répondent plus aujourd'hui, à un établissement pouvant recevoir du public. En effet, demain, avec cette réforme sur l'accessibilité, ce sont des engagements financiers, des investissements très importants pour ce bâtiment qui ne le mérite certainement pas. La réflexion n'est pas aujourd'hui affinée, elle n'est pas définitive. Ce que nous souhaitons, ce que souhaite le Maire, c'est de pouvoir dédier cette ferme du Moros, qui propose beaucoup de bâtiments qui vont être restaurés, afin que cela puisse être un haut lieu de la culture locale et certainement territoriale, dans le cadre de la danse traditionnelle et de la musique traditionnelle. Aujourd'hui, c'est sûr que c'est un souhait, mais il n'y a rien de définitif, mais c'est un souhait, c'est clair. Voilà ce que nous pouvons dire sur l'école de musique. Si nous voulions vraiment remettre aux normes ce bâtiment, il faudrait tout casser à l'intérieur. Nous sommes en train de restaurer un lieu très intéressant au Moros, c'est peut-être un lieu approprié pour l'ensemble de la danse et de la musique.

**Mme Le Meur Gaël :**

Juste pour répondre à ce que vous avez dit, M le Maire. Vous avez l'école du Lin qui n'est pas éloignée et deuxièmement, ce que je ne comprends pas, c'est que vous dites, c'est pas défini mais c'est annoncé. Vous avez dit l'inverse il y a un mois. Oui, mais..... vous avez quand même dit l'inverse il y a un mois, ça veut dire que vous nous dites pas la vérité, ou vous racontez des histoires.

**M le Maire :**

Aujourd'hui, c'est notre souhait, maintenant, est-ce qu'il y a.....

**Mme Le Meur Gaël :**

Vous savez très bien qu'en terme d'accessibilité, ça va demander, dans de nombreux domaines, des aménagements et donc en terme d'aménagement du centre-ville et en terme de redynamisme du centre-ville, est-ce que vous pensez sincèrement que c'est une bonne décision ? Nous, nous pensons que non. Nous nous disons qu'il est plus intéressant d'étudier dans sa globalité et de voir quels sont les investissements qu'il faut vraiment faire pour permettre cette école ici et répondre aux obligations d'accessibilité, plutôt que de dire, on sort tout de la ville parce qu'on va faire cela dans des bâtiments peut-être plus éloignés qui pourraient être conformes et très adaptés, mais en terme de dynamisation du centre-ville et de réaménagement, c'est une erreur. Et deuxièmement, je trouve que c'est dangereux, vis-à-vis de la population, des parents et des usagers de faire ces annonces en faisant un pas en arrière en décembre, un pas en avant en janvier, de revenir là en disant, ce n'est pas forcément sûr. Mais au final, on ne sait pas quoi croire et là où vous voulez aller.

**M le Maire :**

Merci Mme Le Meur.

**Mme Le Meur Gaël :**

Attendez, deuxièmement, ce qui nous semble aussi aberrant, c'est le fait qu'il n'y ait pas de concertation avec l'association des parents d'élèves de l'école de musique, et qu'en fait, vous vous réveillez un matin en disant que vous allez changer cela parce que ça coûte trop cher de faire des aménagements.

**M le Maire :**

Sur la situation géographique, la ferme du Moros, vous savez, lorsque l'on parle d'équipement associatif, si on parle du stade de football de Kerampéru, si on parle du stade de rugby ou l'entraînement à Kerhun des petits footballeurs, dans la campagne, si

je peux m'exprimer ainsi, où ils sont 200 à 300 gamins à y aller. Les gens font quoi ? Et bien du covoiturage, ils s'arrangent entre eux et je peux vous dire que cela marche. Lorsque les gens vont à la piscine, lorsqu'ils vont dans les associations à la salle du Porzou, ce n'est pas plus loin d'aller à la ferme du Moros. Ce sera évidemment un endroit qui sera aménagé et qui sera adapté justement aux différentes activités .  
Je laisse la parole à Xavier Calvarin qui voulait intervenir.

**M Calvarin :**

J'ai entendu tout à l'heure citer des associations qui souhaitent être relogées. Il faut savoir que dans ce que vous avez évoqué, certaines associations ont refusé des relocalisations sur d'autres bâtiments à Concarneau. C'était leur souhait, IDES, par exemple, dans la mesure où nous ne refaisons pas les locaux que nous leur proposons ont refusé de se déplacer. Il s'agissait des locaux du Lin et c'était des locaux qui étaient habités peu de temps auparavant. Les tapisseries ou autres étaient peut-être à refaire, mais c'était tout à fait habitable. C'est un refus de leur part. Ce n'est pas un refus de la municipalité de leur confier des bâtiments. Nous avons eu une fin de non-recevoir parce qu'à chaque fois que nous les avons relancé là-dessus, ils ont refusé. Pour ce qui est du secours populaire, il s'agit d'une association récente créée sur Concarneau, vous le savez aussi bien que moi. Nous n'arrivons déjà pas à donner satisfaction à toutes les associations existantes, c'est vrai que pour le secours populaire, dès que quelque chose se libèrera, nous ferons en sorte de le leur aménager. Vous savez comme moi que nous ne pouvons pas multiplier les bâtiments que l'on a pas. Nous avons parlé aussi tout à l'heure des baisses des subventions. C'est vrai que certaines subventions sont maintenues à - 15 %, c'est ce qui avait été fait lorsque nous sommes arrivés. Par contre, nous avons investi beaucoup et plutôt dans les associations qui effectivement se portaient sur des activités envers des jeunes, on parle du rugby, du foot, de la natation, ces investissements-là ne sont pas des subventions mais ça permet de pratiquer dans de bonnes conditions. Si je prends le cas par exemple, du rugby, il bénéficie d'une structure qui leur a permis de ne plus payer le bail qu'ils payaient précédemment, notamment pour un appartement à Kerandon. Nous pouvons multiplier les exemples de ce niveau-là. J'ai une association de plaisanciers, dont nous avons baissé la subvention il y a 2 ans, de 150 euros et nous avons investi la même année dans un équipement qu'ils demandaient depuis des années de 7 000 euros. Il faut voir les subventions, bien sûr en tant que telles, mais si les subventions permettent juste de dire on vous donne des subventions et en contrepartie vous vous en contentez, on a pris plutôt l'option de voir qu'est-ce qui méritait d'être subventionné ? De préférence, les activités permettant d'offrir aux jeunes, justement des activités de loisirs parce que c'est quand même au niveau des familles que l'effort financier est le plus dur à assurer pour justement ces activités. Et, volontairement, nous nous sommes engagés dans ces activités-là. Et même, si nous devons parler de la piscine, nous avons fait un gros effort sur le fonds de concours pour faire bénéficier d'une sixième ligne d'eau dans le bassin de natation de manière à ce que le club qui a fait un superbe boulot au niveau de l'encadrement des jeunes puisse avoir cette activité. C'est une demande de Concarneau. Et cette demande, du fait de l'alourdissement de la facture, nous avons dû la négocier au niveau du fonds de concours. Vous voyez qu'au niveau des associations, il y a certes la subvention, mais il y a aussi les engagements financiers qui vont à côté. Je crois que le volet subventions seul, ne représente pas l'investissement de la mairie au profit des associations.

**M le Maire :**

Merci M Calvarin. M Colin.

**M Colin :**

Je voulais vous parler du problème du comité des fêtes de Beuzec, qui lui, a vu sa subvention divisée par 10 en l'espace de 2 ans. Vous pourrez me dire que leur demande n'était pas suffisamment cohérente ou concise, ou comme on l'a entendu il y a quelques temps au conseil municipal, que le comité des fêtes n'était pas représentatif des beuzecois. Mais qu'est-ce que c'est qu'être représentatif des beuzecois ? Je ne pense

pas qu'Yvon Querroué et Daniel Poiroux soient représentatifs des lanriecois. Et vous, M Echivard, pensez-vous être aussi représentatif qu'eux, des beuzecois ? Vous pourrez me répondre tout à l'heure. Je trouve que c'est un peu fort de café. Je crois que vous savez autant que moi, M Fidelin, que dans la vie des associations, il y a des hauts et il y a des bas. Le comité des fêtes de Beuzec a un coup de mou en cette période-ci. Ça a été le cas du comité des fêtes de Lanriec il y a quelques années. Il s'en est remis. Je pense que la moindre des choses est de ne pas leur appuyer sur la tête pour qu'ils coulent encore plus. Je m'interroge quand même là-dessus. Mais il ne faut pas s'étonner qu'ils ne viennent pas vous rencontrer quand vous souhaitez les rencontrer lorsque vous faites des déclarations de ce type en conseil municipal, M Echivard. Par contre, je suis tout à fait favorable à votre volonté de dynamiser le bourg de Beuzec, mais c'est une piètre stratégie que de commencer par dynamiser le comité des fêtes. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

**M le Maire :**

Merci M Colin. Je vais laisser le Maire de Beuzec répondre.

**M Echivard :**

Merci pour votre intervention. Je ne vous ai pas vu à la réunion, d'ailleurs. Vous auriez pu venir à la réunion que j'avais.....

**M Colin :**

Je ne fais partie du comité des fêtes.

**M Echivard :**

Oui, mais en tant que beuzecois. Je suis beuzecois, habitant la gare. Le comité des fêtes c'est une longue histoire. Je reconnais leur antériorité. Ils ont fait beaucoup de choses. Je le leur ai dit. Ils le savent. Mais là, nous sommes sur une situation de blocage, pas de ma part, d'accord ? Je pense que ma porte est souvent ouverte le samedi matin. Quand il faut envoyer une lettre recommandée, pour rénover des locaux du comité des fêtes, excusez-moi du peu ! Le comité des fêtes, ils font quoi comme propositions ? Un course cycliste ! Est-ce que c'est demandé par les beuzecois ? Je n'en suis pas certain. Il y a des avis très divergents. Comment pouvons-nous avoir l'avis des beuzecois ? Et bien, c'est de réunir une assemblée générale à la connaissance de tout le monde ! Et non, que cela reste un petit comité avec 5 personnes. Là-dessus je ne suis pas d'accord. Comment voulez-vous accorder une subvention au même titre qu'à Lanriec lorsque vous avez 5 ou 6 personnes qui animent ce comité des fêtes ? C'est un peu juste, il faut le reconnaître quand même. Je pense qu'à 5 on a peut-être des idées, mais à 10 ou 12 on en a beaucoup plus. Et je pense qu'à 12, on risque moins de se tromper sur les propositions que l'on peut faire au niveau de ce comité des fêtes de Beuzec qui vient en concurrence avec d'autres festivités qui sont du côté de Rosporden. J'ai dit et je redis, vous partagez ou vous ne partagez pas, c'est votre problème. Lorsque l'on veut un comité des fêtes, on se donne les moyens, d'accord. Mais nous sommes ouverts aux propositions et on fait en sorte que les beuzecois viennent aussi discuter, échanger sur la pérennité du comité des fêtes, parce que je parle bien de la pérennité du comité des fêtes. Là, vous pointez sur la subvention. La subvention elle est donnée, d'accord, mais sur quel projet ? On attend des projets qui soient rassembleurs et fédérateurs. C'est une 1<sup>ère</sup> chose ! Et lorsque j'ai appris, ça fait sourire, n'est-ce pas ? Il y avait une réunion que moi j'ai proposée. Et là je n'ai pas envoyé de courrier, d'accord ? J'ai proposé. Je pense que c'est aussi mon rôle, d'accord ? C'est mon rôle. Car, je veux qu'il y ait un comité des fêtes, qui propose des choses sur Beuzec. Ces mêmes personnes-là sont venues à 18h30, il y avait un décalage horaire. C'était dommage. Je pense que nous aurions pu nous rencontrer à 20 heures et cela aurait été positif pour tout le monde.

Deuxième chose, lorsque vous parlez du comité des fêtes, pour moi, c'est qu'une partie de la vie beuzecoise. Si vous prenez le Sillage de ce mois-ci, je pense que nous faisons état d'une évolution au niveau du club de Beuzec. Cela il ne faut pas l'oublier. Nous

avons demandé une subvention de 2 000 euros, et là ce n'est pas du copinage, elle est vraiment justifiée pour des équipements.

**Mme Le Meur Gaël :**

Là c'est pas du copinage ?

**M Echivard :**

Du copinage, vous faites allusion, je reprends vos propos. Cette subvention servira à équiper le club de Beuzec pour développer les activités. C'est une phase aussi qu'il faut prendre en compte, il ne faut pas l'oublier. C'est aussi complémentaire du comité des fêtes de Beuzec. Le conseil de quartier fait aussi partie. Et je rêve peut-être. Mais que ce soit le conseil de quartier, le club de Beuzec et ses associations et bien qu'ils se rassemblent pour un projet commun, et pourquoi pas ? Vous citez le comité des fêtes de Lanriec, je suis très heureux pour eux. Il ne s'agit pas de faire la même chose. Je crois que nous avons tout intérêt à nous fédérer, c'est ce que je veux, et ne pas rester sur des clans, au contraire. Ouvrir et faire des projets communs entre autres.

**M le Maire :**

Merci M Echivard. Il me semble que M Colimard voulait intervenir.

**M Colimard :**

C'est pour dire que sur ce point de notre ordre du jour, je ne peux qu'adopter une position logique, à savoir, qu'ayant voté contre votre budget, je m'abstiendrai sur la répartition des subventions aux associations, d'autant qu'il y a des disparités qui me déroutent aussi. Mais je veux tout de même émettre une opinion qui se fonde sur des observations qui nous sont rapportées. L'opinion en question, c'est que l'associatif est un domaine qui mérite d'être beaucoup mieux travaillé que le simple passage en commission pour examen comptable. Cette façon de procéder date, avec l'apparence d'ajustement d'une année à l'autre et il me semble que cela doit être revisité. Plus que de petits ou gros sous plus ou moins bien alloués faute de critères bien visibles et lisibles, c'est la prise en compte réellement conséquente d'un postulat majeur qui, à mon sens, devrait émerger. Ce postulat, c'est favoriser l'engagement associatif comme expression d'émancipation à l'égard de quelque subordination que ce soit. C'est ce que nous pratiquerions si nous étions aux responsabilités.

Et pour conclure, je pense que tant qu'à entreprendre... en plus du chantier de la future maison des associations, je suggère que soit ouvert un grand chantier, qui ne coûterait pas grand chose, de cogitation collective, ouvert avec les acteurs concernés sur la vie associative locale, ceci en complément de la reconduction rituelle du carrefour de fin d'été.

Vous l'aurez compris, la défiance que je traduis par mon abstention, se veut indication, pour ne pas dire incitation, à faire autrement et beaucoup mieux sur ce registre-là aussi.

**Mme Le Thellec :**

En fait, j'ai envie de répondre, parce que je crois que sur le volet associatif, il y a des projets en cours, des projets importants. Il y a entre autres, le centre social, je pense que ce futur centre social associatif qui verra certainement le jour en 2011, sera effectivement le lieu de débats, de projets portés par l'association et par les habitants. Il faut quand même le rappeler, un centre social est un lieu ouvert de développement social local. Je pense qu'il ne faut pas non plus l'oublier. On en parle pas beaucoup, mais c'est quand même un projet qui va permettre l'expression des habitants. D'autre part, au niveau des associations, en terme de travail et de réflexion, il y a eu une démarche de l'appel à projets au niveau de la politique de la ville qui est une démarche nouvelle. Je veux dire par là qu'il s'adresse aussi au milieu associatif. Je pense que les associations vont effectivement pouvoir proposer des actions. Ça c'est un peu nouveau quand même, parce que sur la ville de Concarneau, auparavant, les services portaient énormément d'actions et les associations vivaient leur vie, elles proposaient effectivement aux adhérents un certain nombre d'actions, mais là nous allons nous

appuyer sur le milieu associatif pour porter de actions auprès des personnes qui en ont besoin. Je pense que c'est aussi un tournant, il ne faut pas l'oublier.

**M le Maire :**

Merci Mme Le Thellec.

**M Colimard :**

Je réagis tout de suite. Je ne l'oublie pas, mais je constate, une fois encore que l'on se refuse à appréhender cette question dans sa globalité en faisant en sorte que le monde associatif se rencontre, croise ses réflexions, ses approches de la dimension de cette.....

**M le Maire :**

Merci M Colimard. Je crois que Mme Ziegler voulait dire quelque chose.

**Mme Ziegler :**

Oui, M le Maire. Vous avez fait le choix de conserver depuis 2009, la même enveloppe budgétaire pour les subventions aux associations. Après avoir en 2009, comme nous l'a dit M Calvarin, diminué les subventions de 15 %. Dans chaque secteur, culture, sports, lorsqu'il y a des variations pour l'une ou l'autre des associations, vous actionnez les vases communicants, en moins pour les unes, en plus pour les autres, les mettant ainsi en concurrence. Dans le même temps, les charges qui incombent aux associations, ne cessent de monter. Les associations sportives, par exemple, sont très sensibles à l'augmentation des prix du carburant, des licences, des primes d'assurance, des frais d'arbitrage, etc... Toutes les associations sont donc victimes de vos choix, mais certaines, manifestement plus que d'autres. Marie vous a parlé des chorales, mais M le Maire, savez-vous que du fait de votre politique, la subvention par adhérent de l'amicale laïque, est passée de 47,36 euros en 2007, à 45 en 2008, à 37 en 2009, 33,26 en 2010 et 26,66 en 2011. Combien en 2012 ? Et combien dans les années futures ? Que doivent faire les dirigeants des associations ? Augmenter les cotisations ? Refuser de nouveaux adhérents ? Stopper leur activité ? Avez-vous des solutions à leur proposer ? Les associations peuvent-elles compter sur votre soutien autre que verbal ? Sachez aussi, M Calvarin, que l'amicale laïque est une association où les jeunes sont très présents. C'est parce que tout à l'heure, vous êtes intervenu là-dessus.

**M le Maire :**

Merci Mme Ziegler. Nous nous attendions à cette question, Mme Ziegler. M Quillivic va y répondre.

**M Quillivic :**

Merci M le Maire, je vais répondre. Je savais que cette question allait être abordée ce soir donc je me suis permis de préparer une réponse afin de mettre au clair les choses et d'être le plus transparent possible. C'est vrai que que l'on peut utiliser les chiffres comme on veut et on peut les interpréter comme on veut.  
Par courrier du 10 octobre 2010, le club de volley nous a informé de sa décision de quitter l'amicale laïque et de créer une association de....

**M le Maire :**

Mme Ziegler, je vous demande d'écouter M Quillivic, parce que c'est important.

**M Quillivic :**

Par courrier du 10 octobre 2010, le club de volley nous a informé de sa décision de quitter l'amicale laïque et de créer une association sportive à part entière, Concarneau Volley. Nous avons pris acte de cette décision d'autant plus qu'elle a été validée lors de l'AG de l'amicale le 19 novembre. Au cours de l'instruction des dossiers de subventions, j'ai reçu un courrier, le 2 décembre 2010, provenant de l'amicale laïque, m'informant que suite à la réunion du conseil d'administration de l'amicale, le 26 novembre, et en plein accord avec les responsables du volley, la subvention municipale

de 15 300 euros aurait pu être répartie comme suit : 3 500 euros pour Concarneau Volley et le reste étant donné à l'amicale laïque. Si les choses en étaient restées là, nous aurions suivi cette position sans difficulté. Cependant, par courrier en date du 13 décembre 2010, la nouvelle association Concarneau Volley, m'informe qu'ils ont contesté cette répartition, mais que malheureusement, ils n'étaient pas majoritaires lors des délibérations. Ainsi, celle-ci précise, dans le même courrier, qu'elle ne pourra pas fonctionner avec uniquement 3500 euros de subvention et maintient une demande de subvention de fonctionnement à 8 000 euros, budget prévisionnel à l'appui. Ainsi, je me suis retrouvé face à 2 positions radicalement différentes, et j'ai souhaité répartir la subvention sur la base de critères objectifs, permettant à la fois la survie du nouveau club de volley sans trop pénaliser l'amicale. J'ai donc fait une moyenne des sommes perçues par le volley lors de ces 3 dernières années, et ces sommes, Mme Ziegler vous les connaissez en tant qu'ancienne adjointe aux sports. Cette moyenne atteignait 6 300 euros. Cette somme, je l'ai pondérée par la part d'adhérents du volley dans l'amicale et donc la répartition devant en découler, soit 3 442 euros. En faisant la moyenne, je suis arrivé à la répartition qui vous est présentée ce soir, c'est-à-dire, 4 900 euros pour Concarneau Volley et 10 300 euros pour l'amicale. Peut-être que Mme Ziegler, puisque vous m'avez interrogé, vous allez pouvoir me dire quels étaient les montants qui ont été perçus par la section volley au sein de l'amicale depuis 2007 ? Sinon, je les ai, je peux vous les dire.

En 2007, l'association, amicale laïque a versé à sa section volley, 7 000 euros, en 2008, elle a versé 6 000 euros, en 2009, elle a versé 8 000 euros, en 2010, 5 000 euros. Aussi, nous, en versant 4 900 euros, à l'heure actuelle alors que vous aviez versé 5 000 euros en 2010, et si on compare ce qui est comparable, en 2010, l'amicale laïque a pu répartir entre ses autres différentes sections, hormis le volley, 10 300 euros. Je rappelle que c'était 7 300 euros en 2009, et en 2011, l'amicale laïque versera à ses sections 10 400 euros, soit 100 euros de plus qu'en 2010. Je sais que ce n'est pas ce que l'amicale laïque espérait obtenir, suite au départ du volley, mais c'était la solution la moins pire compte-tenu du désaccord entre les 2 associations. Je me permets de reprendre votre calcul, qui a changé depuis la dernière commission des sports, vous m'aviez dit à la dernière commission des sports que la subvention par adhérent passait à 32 euros au lieu de 48 euros, maintenant, c'est 26,66 euros au lieu de 47,65 euros. Je dois vous dire, c'est vrai ! C'est vrai, vous avez totalement raison sur ces chiffres-là. Mais je vais reprendre votre façon de calculer, en vous disant que si on excluait le volley en 2010, la subvention par adhérent versée n'était pas de 26,66 euros, mais elle était d'encore beaucoup moins pour les autres associations. Idem, et encore pire en 2009, puisqu'elle était aux alentours, je n'ai pas les chiffres maintenant parce que vous changez de calcul à chaque réunion, elle était donc nettement inférieure aux 26,66 euros. On peut manipuler tout ce qu'on veut. Ce que je sais, c'est que sur la subvention, l'amicale laïque a versée en 2010, 5 000 euros à l'amicale laïque section volley, nous versons cette année, sur la base de critères objectifs, et je vous rappelle que vous m'aviez dit, on s'était vus lors d'un match de hand et vous m'aviez dit, « si j'avais été adjointe aux sports, j'aurais pris le même système de répartition. Je tiens à ce que ce soit précisé. L'amicale laïque avait versé 5 000 euros en 2010 et nous versons 4 900 euros à Concarneau Volley, ce qui fait 100 euros de plus à l'amicale laïque. Je sais que c'est très peu, j'aurais préféré que ce soit un accord total entre les 2 associations, j'aurais suivi la position des 2 associations. Maintenant, il y a désaccord, on demande à la mairie de trancher, je ne souhaite pas que l'on reproche à la mairie de devoir trancher un problème qui est entre 2 associations.

**M le Maire :**

Merci M Quillivic, M Colin.

**M Colin :**

Je voulais revenir sur les propos de M Echivard. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous dites, mais il ne suffit pas de dire des vérités toutes faites en haussant le ton pour régler le problème. Les propos que vous avez tenus corroborent ce que je pense et ce que j'ai dit. Je ne sais pas quel est votre problème avec le comité des fêtes, mais il

faudrait peut-être que vous interrogiez vous-mêmes là-dessus pour régler le souci. S'ils ne veulent pas venir vous voir, c'est qu'il y a un problème. Le club c'est très bien pour eux, tout le mal que je leur souhaite, c'est qu'ils persévèrent. Après, je n'étais pas au dernier conseil de quartier, mais cela ne s'est pas forcément si bien passé que cela. Si tout le monde peut travailler ensemble, pourquoi-pas ? Je suis tout à fait pour. Mais faites-en sorte que l'on puisse le faire alors. Et ce n'est pas en leur supprimant les subventions et en les critiquant comme vous venez de le faire encore aujourd'hui, que l'on fera avancer les choses.

**M le Maire :**

Je suis désolé, M Colin, mais c'est vrai que je rejoins M Echivard lorsqu'il dit que, bien sûr, il faut verser une subvention, mais encore faut-il que ce soit une association qui soit crédible, et surtout qui ait des projets. Il ne faut pas se contenter de la course cycliste. Il faut penser à tous les beuzecois. Je pense qu'il faut ouvrir cette association à beaucoup plus de gens qui ont aussi des projets. Ce n'est pas facile. C'est une association qui est en sommeil. On a pu comprendre qu'Alain Echivard a essayé justement de provoquer des réunions, de discuter, d'échanger, d'être à l'écoute. Mais il faut que chacun de son côté puisse faire l'effort d'écouter l'autre pour que ce soit constructif. Je crois que dans les semaines ou les mois futurs, il y aura une solution et il y aura un consensus sur un projet sur le comité des fêtes de Beuzec. J'y crois. Il n'y a pas de raison, à Lanriec, ça marche bien. Il ne suffit pas de grand chose, il suffit de 2 ou 3 personnes qui soient volontaires et veulent faire avancer les choses, qui aient des projets et de l'ambition et des objectifs, et c'est comme cela que ça marche. Souvent, dans les associations ce sont 2 ou 3 personnes mais avec une forte volonté d'avancer de travailler en commun. C'est tout, pour conclure. Mme Ziegler, vous vouliez dire quelque chose.... non, attendez, nous n'allons pas passer la soirée à Beuzec.

**M Colin :**

Laissez-moi répondre, M Fidelin, s'il vous plaît. Là, en l'occurrence, ils sont 5, je pense....

**M le Maire :**

Oui, mais à condition qu'il y ait un projet, que ce ne soit pas dans la contestation non plus.

**M Colin :**

Ceci dit, j'ai parlé d'une autre association qui est très active actuellement et qui a connu les mêmes soucis à une époque, on leur a pas supprimé leur subvention pour autant. Ce n'est pas en leur supprimant les subventions que vous allez les aider. C'est tout ce que je veux dire.

**M le Maire :**

Oui, mais dans le critère d'affectation des subventions il y a un projet. C'est prévu dans la demande de subvention.

Il y a des projets, il y a des animations. Ça paraît logique. On ne peut pas donner des subventions pour des subventions par principe. Il faut aussi que les 2 composantes jouent le jeu. Ça paraît normal.

**Mme Ziegler :**

Vous parlez d'associations, qu'il y a des projets, des objectifs, des ambitions. S'il y en a bien une, c'est l'amicale laïque.

M l'adjoint aux sports, ce que vous avez dit me conforte complètement dans mon analyse. Vous mettez les associations en concurrence les unes avec les autres. Comme vous, je regrette le départ du volley de l'amicale laïque.

Qui est-ce qui soupire dans le coin-là ?

Vous leur attribuez, et c'est très bien, 54 euros par adhérent. Je vous remercie. Mais alors, comment expliquez-vous et comment va faire l'amicale laïque avec 26 euros par adhérent alors que les charges augmentent d'année en année ? Comment vont-ils faire ?

Est-ce qu'ils vont devoir mettre la clé sous la porte ? Est-ce qu'ils vont devoir augmenter leur prix ? Que faire M le Maire ?

**M Quillivic :**

Je peux répondre, M le Maire ?

**M le Maire :**

Oui, pour conclure, parce que je crois qu'il faut que nous en terminions.

**M Quillivic :**

Ce n'est pas dans mon objectif de mettre les associations en concurrence les unes avec les autres, il y a une association qui s'en va, il y a une section d'association qui quitte son association. Je dois lui attribuer une subvention, qu'est-ce que je dois faire ? Retirer à toutes les autres associations pour donner à la nouvelle ? Ou est-ce que je dois prendre de l'association initiale pour donner à la nouvelle association ? C'est cette position que j'ai décidé. Je ne me rappelle plus de votre question, mais la somme à répartir est plus élevée que ce qu'elle n'était auparavant, de 100 euros, je vous l'accorde, mais le problème que vous soulevez sur l'augmentation du carburant, et je le comprends tout à fait, elle est valable, pas seulement pour l'amicale laïque qui, certes, est plus qu'honorable, et je sais tout le travail qui est fourni par l'association de l'amicale laïque, mais je dois souligner aussi le travail qui est fourni par l'intégralité des associations sportives qui se battent avec des budgets et qui essayent d'avoir à la fois la subvention municipale qui leur sert dans leur budget mais aussi par la recherche de partenaires sportifs. Je sais le travail de l'amicale laïque de hand, par exemple dans ce secteur-là. Concarneau Volley, je leur ai indiqué d'aller aussi vers cette démarche parce que les collectivités n'ont pas vocation à financer tout le budget du club. C'est un ensemble de choses venant financer le budget prévisionnel d'un club. Je sais qu'il y a des frais de carburant qui augmentent, j'essaie d'aider les associations quand elles ont un projet spécifique. Maintenant, compte-tenu des difficultés financières de la ville, les subventions restent à l'identique.

**Mme Ziegler :**

..... politique....

**M Quillivic :**

Non, non, non, non, non ! Mais non, c'est trop facile.

**M le Maire :**

Bien....

**M Quillivic :**

C'est trop facile. Nous, on soutient les associations, et c'est pour cela que je n'ai pas voulu aller au maximum de la demande de Concarneau Volley, qui je le rappelle était de 8 000 euros, et qui pour moi, comparativement au budget prévisionnel était irréaliste. Mais j'ai souhaité quand même les soutenir dans leurs créations et dans leurs démarches de création d'association.

**Mme Ziegler :**

Vous avez raison, mais vous avez raison !

**M le Maire :**

Vous pouvez demander la parole comme je l'ai demandé, Mme Ziegler ? Laissez finir M Quillivic !

**Mme Ziegler :**

M le Maire, est-ce que je peux avoir la parole ?

**M le Maire :**  
Vous avez fini M Quillivic ?

**Mme Ziegler :**  
Mais, oui, vous avez raison de soutenir le volley ! Mais il n'empêche que l'amicale laïque va se retrouver avec 26 euros ce sont les chiffres. Une subvention divisée par un nombre d'adhérents, on arrive à 26 euros. Les autres associations ont bien plus. Comment faire ?

**M le Maire :**  
Ce n'est pas moins qu'avant.

**Mme Ziegler :**  
Comment ça, ce n'est pas moins qu'avant ?

**M Quillivic :**  
Mme Ziegler.....

**Mme Ziegler :**  
Mais si, parce que les charges augmentent, M le Maire !

**M le Maire :**  
Oui....

**Mme Ziegler :**  
Ha bien oui !

**M Quillivic :**  
Mme Ziegler....

**M le Maire :**  
Elles augmentent pour tout le monde les charges.

**Mme Ziegler :**  
Et bien sûr, et sans doute que pour les autres associations c'est la même chose, mais là, c'est manifestement l'injustice la plus flagrante.

**M Quillivic :**  
Juste pour terminer. Mme Ziegler, vous dites injustice. Dites moi quel est le montant que versait l'amicale laïque au volley, en 2009, en 2008 et en 2007. Il était encore plus élevé que ce que nous leur donnons cette année. Je veux bien être logique, mais à un moment ça va. Le montant que l'on verse à Concarneau Volley est moins important que ce que vous avez versé ces 4 dernières années à Concarneau Volley.

**Mme Ziegler :**  
Ce n'est pas que j'ai versé !

**M Quillivic :**  
Que l'amicale laïque a versé.

**Mme Ziegler :**  
En même temps.... *inaudible*.....

**M Quillivic :**  
C'est l'histoire d'une association. Ne venez pas nous reprocher de mettre en place des critères.....

**M le Maire :**

Si vous voulez, nous allons conclure parce que je pense que nous n'arriverons jamais à nous mettre d'accord sur des sujets spécifiques.

Brouhaha.....

**M le Maire :**

Ne vous énervez pas s'il vous plaît. Vous pouvez parler normalement. Aujourd'hui, vous parlez des charges, mais c'est le problème de tout le monde. Elles sont en augmentation, les fluides sont en augmentation. Nous le savons très bien mais la solution, c'est quoi ? C'est d'augmenter tous les budgets ? Non, il faut être raisonnable. C'est sûr que nous pouvons faire mieux. Nous pouvons toujours faire mieux. Il y a 250 associations, nous faisons pour le mieux. Nous essayons d'être proches d'eux, d'avoir de la concertation. Mais aujourd'hui, c'est plus difficile qu'hier. Oui, dans la tenue des budgets, c'est plus difficile. Nous allons passer aux votes.

Quels sont ceux qui sont pour ce budget des subventions aux associations ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

BILAN DES INVESTISSEMENTS ANNUELS 2011			
<b>PERSONNEL COMMUNAL</b>			
COMITE OEUVRES SOCIALES PERSONNEL COMMUNAL	02000	90 000,00 €	90 000,00 €
<b>Sous-Total</b>		<b>90 000,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>
<b>ORGANISME</b>			
LA COMPAGNE DES COMMISSAIRES ENQUETEURS DE BRETAGNE	02007	260,00 €	260,00 €
<b>Sous-Total</b>		<b>260,00 €</b>	<b>260,00 €</b>
<b>RELATIONS INTERNATIONALES</b>			
COMITE DE JEUNEAGE	040	13 800,00 €	13 800,00 €
<b>Sous-Total</b>		<b>13 800,00 €</b>	<b>13 800,00 €</b>
SOLIDARITE PECHE (HAR)	041	1 000,00 €	1 000,00 €
<b>Sous-Total</b>		<b>1 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
<b>ANCIENS COMBATTANTS</b>			
AMICALLE ANCIENS INTER-CHATELAINIENS VIVRES	0241	50,00 €	50,00 €
MOUVEMENT DE LA PAIX DE CONCARNEAU ET SA REGION	0241	100,00 €	100,00 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DU FINISTERE	0241	425,00 €	425,00 €
FEDERATION NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE, AU MAROC et en TUNISIE	0241	425,00 €	425,00 €
LE BOURNENI FRANCAIS (Comité de Concarnau)	0241	1 000,00 €	1 000,00 €
COMITE DEPUYTERNIVAL DU FINISTERE DU PRIX DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION	0241	100,00 €	100,00 €
<b>Sous-Total</b>		<b>2 500,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>

DIVERS						
UL OF PT	0183	850,00 €	850,00 €		850,00 €	
	Sous-Total	850,00 €	850,00 €	- €	850,00 €	- €
La Fondation Française	1110	200,00 €	200,00 €			
	Sous-Total	200,00 €	200,00 €	- €		- €
Mutuelle Supérieurs Français de Commerce	1113	1.000,00 €	1.000,00 €			
	Sous-Total	1.000,00 €	1.000,00 €	- €		- €
S.F.A. de Commerce	123	4.000,00 €	4.000,00 €		4.000,00 €	
	Sous-Total	4.000,00 €	4.000,00 €	- €	4.000,00 €	- €
EDUCATION - JEUNESSE						
AZIMUT	20	1.400,00 €			1.000,00 €	
DELEGATION DEPT EDUCATION NATIONALE	20	276,00 €			276,00 €	
SEAN CONTRACT					300,00 €	
association New WAVE					300,00 €	
COLLEGE DES BABLES-BLANCS	20	1.878,00 €			3.078,00 €	70,00 €
	Sous-Total	1.878,00 €	- €		3.078,00 €	70,00 €
NAUTISME						
APPAK ( association des pêcheurs palmarium de Forêt de Nemours)	4150	935,00 €	750,00 €			1.820,00 €
SOCIETE DES REGATES DE CONCARRBAU	4190					10.000,00 €
	Sous-Total	935,00 €	750,00 €	- €		11.820,00 €
LES AMIS DU MARCHÉ AVEC	42207	9.000,00 €	1.000,00 €		6.000,00 €	
	Sous-Total	9.000,00 €	1.000,00 €		6.000,00 €	1.000,00 €
					9.000,00 €	1.000,00 €

NOM	Rubrique	Subv. fonctionnelle art 2010 (art 6746) 2011 (art 6748) 96748)	Subv. fonctionnelle art 2011 (art 6746) 2011 (art 6748)	Subv. except fonctionnement 2011 (art 6746)	Subv. except fonctionnement 2011 (art 6746)	COMMENTAIRES
<b>ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE</b>						
APPSB EAUX ET RIVIERES DE BRETAGNE	8331	100,00 €	100,00 €			
SEPNB (soc étude protection nature Bretagne)	8331	400,00 €	400,00 €			
ANSEL ( assoc. de nettoyage au service de l'environnement et du littoral)	8331	850,00 €	2 000,00 €	850,00 €	2 000,00 €	commission développ durable le 21/12 commission développ durable le 21/12 subv. except. Pour les 10 ans de l'asso
<b>NOUVELES PAYSANNES</b>						
AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)	8331			150,00 €		Proposition de la Commission développement durable;
<b> Sous-Total</b>		<b>1 350,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	
<b>ECONOMIE - COMMERCE</b>						
IPC (Interprofession du Port de Concarneau)	9009		10 000,00 €			Salon Martinina tous les 2 ans, prochain en 2012
<b> Sous-Total</b>		<b>- €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
<b>UNION DES COMMERCANTS DE</b>						
	940	6 800,00 €		6 800,00 €		
<b> Sous-Total</b>		<b>6 800,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>6 800,00 €</b>	<b>- €</b>	



NOM	Rubric que	Subv. fonctionne nt 2010 (art 66746)	Subv except 2010 (art 6746)	Subv. fonctionnement 2011 (art 66746)	Subv except 2011 (art 6746)	COMMENTAIRES
<b>Photographies:</b>						
A VUE D'OEIL	33061	300,00 €	800,00 €	300,00 €		
<b>Jeux societé et loisirs créatifs:</b>						
DOIGTS DE FEES	33081	300,00 €		300,00 €		
CLUB DE SCRABBLE CONCARNEAU	33061			300,00 €		
<b>Solidarité:</b>						
AIXOS	33061	1 300,00 €		700,00 €		
<b>Conventions:</b>						
OEUVRE DES FILETS BLEUS	33081	35 000,00 €		35 000,00 €		
<b>Divers</b>						
THES DANSANT DE L'OCEAN	33061			600,00 €		
SAINT FIACRE	33061			600,00 €		
ATELIER L'ART DE RIEN	33061	500,00 €		500,00 €		
RADIO KERNE	33061	100,00 €		100,00 €		
LE PHARE de KONK KERNE	33061	200,00 €	100,00 €	200,00 €	100,00 €	projet: proposer un livre de recettes en français/Breton
CONCARNEAU MODELISME	33061	510,00 €		510,00 €	1 500,00 €	subvention Projet: 1500 € pour organisation Bème selon du modélisme et de la maquette
<b>Association des parents d'élèves et élèves de musique de Concarneau</b>						
Art et entreprises: Laboratoires		500,00 €				
Association des parents d'élèves et élèves de musique de Concarneau			300,00 €			
<b>Sous-Total:</b>		<b>106 145,00 €</b>	<b>17 150,00 €</b>	<b>113 610,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>	



NOM	Rubric fonctionne que	Subv. nt 2010 (art 2010 (art 8748) 85748)	Subv. except fonctionnement 2011 (art 8748)	Subv. nt 2011 (art 8748)	Subv. except 2011 (art 8748)	COMMENTAIRES
CONCARNEAU VOLLEY	4000		4 900,00 €	2 000,00 €	subvention de démarrage	
JOGGERS DU BEFFROI	4000		450,00 €	300,00 €	Tour du Finistère	
<b>Sous-Total</b>		<b>118 623,00 €</b>	<b>6 623,00 €</b>	<b>118 373,00 €</b>	<b>19 300,00 €</b>	
<b>SPORT SCOLAIRE</b>						
ASS.SPORT.COLLEGE PORZOU	220	765,00 €	400,00 €	765,00 €	500,00 €	participation championnat de France GRS-500€
<b>Sous-Total</b>		<b>765,00 €</b>	<b>400,00 €</b>	<b>765,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	
ASSOC.SPORTIVE CES SABLES BLANCS	221	765,00 €	- €	765,00 €	- €	
<b>Sous-Total</b>		<b>765,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>765,00 €</b>	<b>- €</b>	
ASSOC.SPORTIVE LYCEE DU PORZOU	222	765,00 €	1 500,00 €	765,00 €	108,00 €	partenariat Quimper/Concarneau/Association auprès des jeunes en Bretagne)
<b>Sous-Total</b>		<b>765,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 180,00 €</b>	<b>108,00 €</b>	
ASSOC.SPORTIVE LYCEE ST JOSEPH	224	765,00 €	400,00 €	765,00 €	500,00 €	rencontre de densé
ASSOC.SPORTIVE COLLEGE ST JOSEPH	224	765,00 €	400,00 €	765,00 €	600,00 €	
<b>Sous-Total</b>		<b>1 530,00 €</b>	<b>400,00 €</b>	<b>1 530,00 €</b>	<b>600,00 €</b>	

		SOCIAL			
9200	BIBLIOTHÈQUE SONORE - Association des Déserteurs de VOIX	100,00 €		100,00 €	
9200	BREIZH 29 UN BLOUON IN SOLIDARITE	50,00 €		50,00 €	
9200	CIDFF (centre départemental d'information des femmes et des familles)	100,00 €		100,00 €	
9200	CROIX ROUGE BDT CONC	2 400,00 €		2 400,00 €	
9200	LA TRAMBEILLE	400,00 €		400,00 €	
9200	PASALYER DE FRANCE	100,00 €		100,00 €	
9200	LES BLOUSES ROSES	250,00 €		250,00 €	
9200	LIGUE DES DROITS DE L'HOMME (Fédération Française)	150,00 €		150,00 €	
9200	OFFICIERS MARIENNS EN RETRAITE ET VELVEB	250,00 €		250,00 €	
9200	SECOURS CATHOLIQUE DE COMCARNEAU	450,00 €		450,00 €	
9200	SECOURS POPULAIRE Français	100,00 €		100,00 €	projet spécifique arbre de Noël pour enfants inscrits à l'association
9200	SOCIETE DE SAUVETAGE EN MER	500,00 €		500,00 €	Subvention exceptionnelle pour travaux sur la vedette 2.500 €
9200	RESTOS DU COEUR	500,00 €		500,00 €	
9200	LES DOIGTS AGILES	100,00 €		100,00 €	
9200	CELINE ET STEPHANE (Lacaille - Euzet)	150,00 €		150,00 €	
9200	WAR ZAC (Lacaille - Amant Pichen de Bréval)	700,00 €		700,00 €	
9200	ABRI COTIER	100,00 €		100,00 €	
9200	LA CROIX POUR ALCOOL ASSIST. 29	100,00 €		100,00 €	
9200	C.L.C.V (Consommation Logement et Cadre de Vie)	500,00 €		500,00 €	
9200	A.E. LYONS ET LA FLUME	500,00 €		500,00 €	
9200	Mouvement A TO quartier monde	60,00 €		60,00 €	
9200	Jardin Partagé de Kéranodon	500,00 €		500,00 €	
9200	LES LECHOUZES	200,00 €		200,00 €	
9200	Institut Médical Educatif - Les Prétrevennes ?	1 000,00 €		1 000,00 €	
9200	AMAIE (Aide aux Femmes Ethyopiennes)	100,00 €		100,00 €	
9200	Union Nationale des Amis et Familles de Médecins Mentaux	100,00 €		100,00 €	
9200	AIDES	8 400,00 €		8 400,00 €	
	Sous-Total	10 870,00 €		10 870,00 €	3 500,00 €
811	LE FIL D'ARANE	700,00 €		700,00 €	

NOM	Rubric fonctionnement 2010 (art 674b) 85748	Suby. fonctionnement 2011 (art 667a)	Suby except 2011 (art 674b)	Suby fonctionnement 2011 (art 667a)	Suby except 2011 (art 674b)	COMMENTAIRES
SAINTE VINCENT DE PAUL	611	150,00 €		600,00 €		
MANER PORZOU	611			250,00 €		transfert du CCAS
TY AN HEOL	611			450,00 €		transfert du CCAS
CLUB 3ème AGE de Kérandon	611			200,00 €		transfert du CCAS
ETOILES DE MER	611			2 500,00 €		transfert du CCAS
FOYER DE BEUZEC	611			700,00 €	2 000,00 €	transfert du CCAS+demande except Mins Calvacante pour acquisition d'équipements 2.000.€
FOYER DE LANRIEC	611			1 360,00 €		
<b>Sous-Total</b>		<b>850,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>8 860,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>transfert du CCAS</b>
ADMIR AIDES FAMILIALES (Aide à Domicile en Milieu Rural)	631	15 300,00 €				pas de décision pour l'instant
<b>Sous-Total</b>		<b>15 300,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
IDES (Initiatives pour les Demandeurs d'Emploi par la Solidarité)	9008	10 742,00 €	150,00 €	11 775,00 €		0,57 € par habitant
<b>Sous-Total</b>		<b>10 742,00 €</b>	<b>150,00 €</b>	<b>11 775,00 €</b>	<b>- €</b>	
<b>Total général</b>		<b>401 970,00 €</b>	<b>45 173,00 €</b>	<b>402 679,00 €</b>	<b>64 679,00 €</b>	



CONCARNEAU

Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 20 janvier 2011  
Délibération n°2011-05

Date de la convocation :  
12 janvier 2011

L'an deux mil onze, le jeudi 20 janvier, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 12 janvier 2011 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Publication par voie d'affichage du :  
24 janvier 2011 au  
24 mars 2011

Nombre de conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 24  
Votants : 32

Secrétaire de séance :

M Xavier CALVARIN

Étaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depaid Michèle, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Lahuec Patrick, M Allot Yann, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Calvez Danièle, Mme Pézennec Andrée, M Stéphan Jean-Paul, Mme Ziegler Nicole, M Marvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
M Nydell François donne pouvoir à Mme Lemonnier Michèle  
M Debuyser Jean-Michel donne pouvoir à M le Maire

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2010 est adopté par 30 voix pour et 2 abstentions

Mme Billet Catherine donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depaid Michèle  
M Cariou Gilbert donne pouvoir à M Besombes François  
M Carduner Marc donne pouvoir à Mme Le Meur Gaël

Absents :

M Le Coz Philippe

**Objet :**

**Exercice 2011 - décision budgétaire modificative n°1**

Mme Michelle Lemonnier, Maire-adjointe expose :

Budget Principal (TTC) :

La décision budgétaire modificative n°1 proposée est équilibrée en section de fonctionnement à un montant de zéro euro. Elle a pour but d'ajuster les crédits du budget primitif 2011 en fonction des décisions prises en matière de subventions aux associations.

BUDGET PRINCIPAL		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	IMPUTATION	MONTANT
<u>Subventions de fonctionnement aux associations :</u>		
(ajustement des crédits inscrits au BP 2011)		
nouvelle subv: compagnie commissaire enquêteur de Bretagne	02007/65748/AL	250,00 €
nouvelle subv: FNACA 425€; comité départemental prix de la résistance 100€;	0241/65748/CB	525,00 €
Sécurité routière -200€	1100/65748/LJ	- 200,00 €
-400€ pour Azimut;+500€ salon contact;+300€ New Wave	20/65748/SM	400,00 €
subv. APAJB (promotion aéronautique auprès des jeunes)	222/65748/SM	1 391,00 €
prévu BP 107635€ Total attribué:113610€	33061/65748/66	5 975,00 €
prévu BP 117133€ Total attribué:116373€	4000/65748/JC	- 760,00 €
Pas de subv. Pour Appak en 2011:	4150/65748/66	- 935,00 €
prévu BP 14800€ Total attribué:10970€	5200/65748/M5	- 3 830,00 €
transfert des subv. attribuées par le CCAS aux foyers 3ème âge	611/65748/DR	6 010,00 €

nouvelle subv. : AMAP 150 €	8331/65748/PB	150,00 €
association IDES 0,57 € /hbt soit + 1033€ en 2011	9008/65748/S6	1 033,00 €
prévu BP 16679€ - 6800€ Union des Commerçants	940/65748/S6	- 9 879,00 €
Rectification subv. OTSI après calcul de l'actualisation	9503/65748/S6	- 554,00 €
<b>Subventions exceptionnelles aux associations :</b>		
<b>(ajustement des crédits inscrits au BP 2011)</b>		
annulation du crédit inscrit au BP 2011	01/6745/DR	- 16 500,00 €
Comité des œuvres sociales	02000/6745/LR	8 000,00 €
comité de jumelage	040/6745/SM	2 400,00 €
solidarité pêche Haïti	041/6745/SM	1 000,00 €
Collège des Sables-Blancs	20/6745/SM	70,00 €
Asso sportive du Porzou	220/6745/SM	500,00 €
APAJB	222/6745/SM	109,00 €
Asso sportive du lycée St JO	224/6745/SM	500,00 €
subv.except. Secteur culturel	33061/6745/66	13 000,00 €
subv.except. Secteur sport	4000/6745/JC	19 300,00 €
subv.SRC 10 000 € ; Appak 1500 €.	4150/6745/DP	11 500,00 €
Subv. Amis du Marche-Avec	42207/6745/CC	1 000,00 €
Subv. Secours Populaire 1000€; SNSM 2500€.	5200/6745/MS	3 500,00 €
Subv. Foyer de Beuzec	611/6745/MS	2 000,00 €
Subv. Ansel	8331/6745/PB	2 000,00 €
Utilisation des crédits dépenses imprévues	01/022/DR	- 47 955,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>- €</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 23 voix POUR  
7 ABSTENTIONS (ZIEGLER, LE MEUR M.,  
MM QUENEHERVE, COLIN, MORVAN)  
(MME DIETERLE, M COLIMARD)  
M LE MEUR G. (+ pouvoir) étant sortie lors du vote

— adopte cette décision budgétaire modificative n°1

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

5	Finances : Exercice 2011 - Décision budgétaire modificative n°1
---	---

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Est-ce que quelqu'un veut intervenir ?  
Nous allons passer au vote.  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?  
Merci.



Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 20 janvier 2011  
Délibération n°2011-06

Date de la convocation :  
12 janvier 2011

L'an deux mil onze, le jeudi 20 janvier, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 12 janvier 2011 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue

exécutoire :

Publication par voie  
d'affichage du :  
24 janvier 2011 au  
24 mars 2011

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 32

Secrétaire de séance :

M Xavier CALVARIN

Le procès verbal de la séance  
du conseil municipal du 15  
décembre 2010 est adapté  
par 30 voix pour et 2  
abstentions

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric,  
Mme Depoid Michèle, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic  
Bruno, M Echivard Alain, M Lahuc Patrick, M Allot Yann, Mme Donniou Béatrice,  
Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Calvez Danièle, Mme Pézenec  
Andrée, M Stéphan Jean-Paul, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur  
Gaël, M Quénéhervé Alain, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard  
Christian

Pouvoirs :

Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian

Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann

M Nydell François donne pouvoir à Mme Lemonnier Michèle

M Debuysse Jean-Michel donne pouvoir à M le Maire

Mme Billet Catherine donne pouvoir à Mme Paris Nicole

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle

M Cariou Gilbert donne pouvoir à M Besombes François

M Carduner Marc donne pouvoir à Mme Le Meur Gaël

Absents :

M Le Coz Philippe

Objet :

Cession de terrain à la  
Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille  
Projet de piscine communautaire - Le Porzou

M Xavier Calvarin, Maire-adjoint expose :

Dans le cadre de la construction du nouvel espace aquatique de Concarneau, la commune et la 4C ont convenu de la cession gratuite du terrain d'assiette nécessaire au projet, au profit de la Communauté.

Il est ainsi convenu que la surface ainsi cédée représente environ 10 200 m<sup>2</sup>, à préciser lors du bornage du géomètre expert, aux frais de la 4C.

La Communauté de Communes nous a également fait savoir qu'elle faisait appel à un cabinet notarial, à ses frais, pour concrétiser cette cession.

La commission municipale de l'urbanisme s'est prononcée favorablement à cette cession le 05 janvier 2011.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 32 voix POUR

- approuve cette cession aux conditions énoncées,
- autorise le Maire à signer tous actes ou documents à intervenir dans le cadre de cette cession.

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

## Conseil municipal du 20 janvier 2011

6	Foncier / Urbanisme : Cession de terrain à la communauté de communes de Concarneau Cornouaille - Projet de piscine communautaire - Le Porzou
---	--

**M Calvarin :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci M Calvarin. Est-ce que quelqu'un veut intervenir ?

**Mme Ziegler :**  
Parce que l'occasion nous est donnée, nous souhaitons, ce soir, avoir des informations sur la nouvelle implantation des cours de tennis, où se situera le terrain, sur le financement de cette salle et sur les aménagements futurs de l'ancienne salle de tennis qui a vocation, si j'ai bien compris, à devenir une salle de gymnastique ?

**M le Maire :**  
Merci Mme Ziegler.  
M Quillivic.

**M Quillivic :**  
Sur le projet tennis - gymnastique, ce sera évoqué, dans la suite logique, d'abord en commission des sports et ensuite en conseil municipal. Je sais que nous aurons la convention de financement à discuter très prochainement. Nous allons suivre le cours logique, c'est-à-dire que nous allons passer en commission des sports, en municipalité et pour arriver ensuite en conseil municipal, où nous aurons l'occasion de débattre. Puisque là c'est surtout la question de la cession des terrains qui est évoquée.

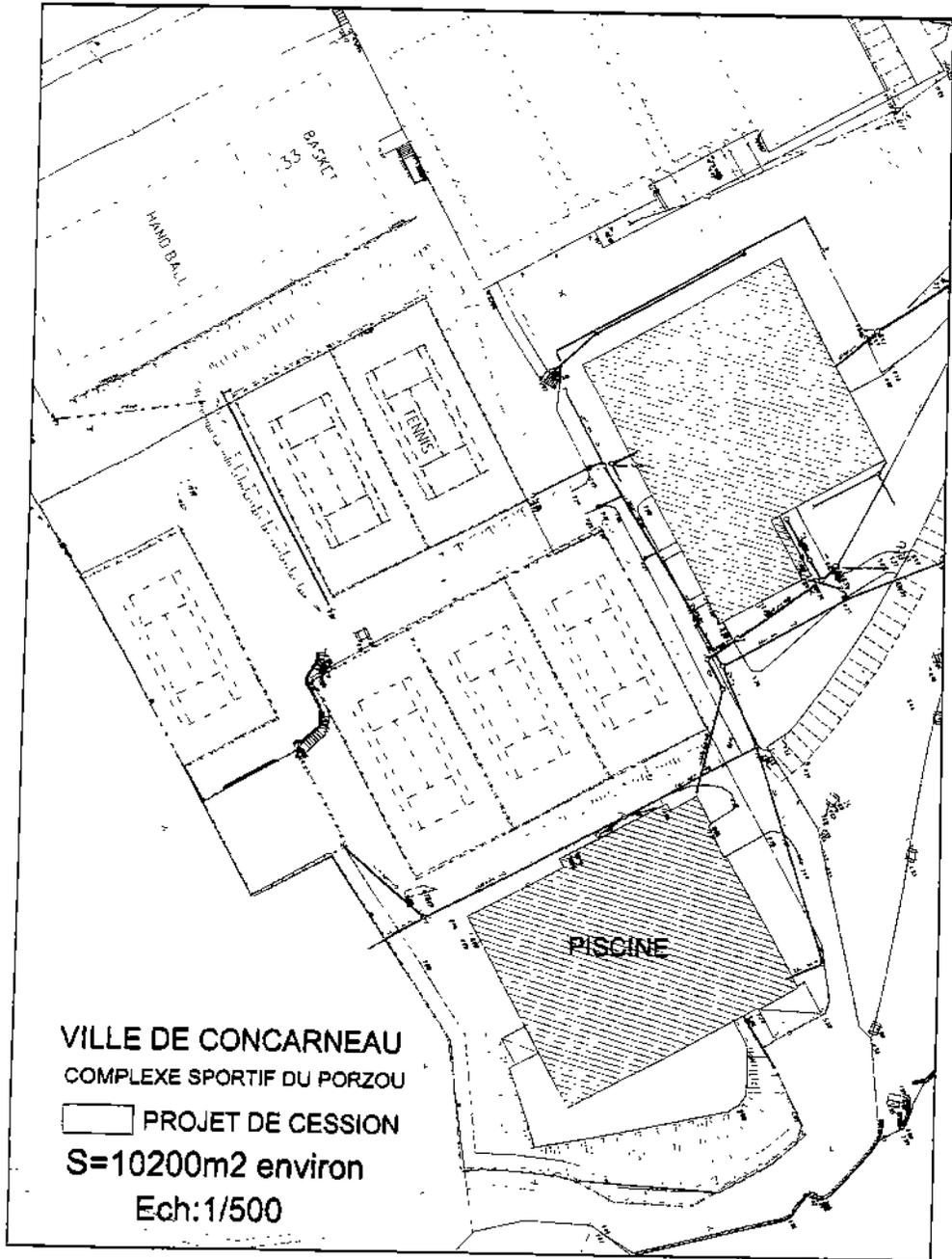
**M le Maire :**  
Il s'agit donc de la cession du foncier concernant les cours extérieurs du complexe tennis qui seront utilisés sur la totalité pour l'agrandissement de ce centre aquatique. On nous demande d'approuver cette cession. Il s'agit d'une cession gratuite.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Ce que nous avons pu lire dans la presse n'est pas exact sur le déménagement et le lieu d'implantation ?

**M Quillivic :**  
Si, mais les détails plus en avant, là, ce sont les prémices des discussions que nous avons eues avec le club, et le projet global dans son ensemble, avec plan de financement compris et les éléments qui intéressent le conseil municipal dans son ensemble, seront évoqués en commission des sports, en municipalité et ensuite en conseil municipal.

**M le Maire :**  
Je rappelle que cela a été acté au débat d'orientation budgétaire ainsi qu'au budget primitif, dans nos perspectives de plan pluriannuel d'investissements. Aujourd'hui, il peut être difficile de donner des éléments, précis, mais sur le principe, c'est acté.

Nous allons passer au vote.  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?





CONCARNEAU

Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 20 janvier 2011  
Délibération n°2011-07

**Date de la convocation :** L'an deux mil onze, le jeudi 20 janvier, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 12 janvier 2011 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

**Délibération rendue**

**exécution :**

Publication par voie  
d'affichage du :  
24 janvier 2011 au  
24 mars 2011

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 32

**Étaient présents :**

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Lahuec Patrick, M Allot Yann, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Calvez Danièle, Mme Pézennec Andrée, M Stéphane Jean-Paul, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quéénéhervé Alain, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

**Pouvoirs :**

Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian  
Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann  
M Nydell François donne pouvoir à Mme Lemonnier Michèle  
M Debuysier Jean-Michel donne pouvoir à M le Maire

**Le procès verbal de la séance**

du conseil municipal du 15 décembre 2010 est adopté par 30 voix pour et 2 abstentions

Mme Billet Catherine donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
M Cariou Gilbert donne pouvoir à M Besombes François  
M Carduner Marc donne pouvoir à Mme Le Meur Gaël

**Absents :**

M Le Coz Philippe

**Objet :**

Déclassement du domaine public  
Portion de terrain - Moulin de Kergunus  
Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur

M Xavier Calvarin, Maire-adjoint :

Le conseil municipal est amené à procéder à l'examen du rapport et des conclusions dressés par Mme Claire Cariou, commissaire-enquêteur chargée de l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 au 17 décembre 2010 en mairie de Concarneau. L'enquête portait sur le projet de déclassement d'une portion de terrain jouxtant le moulin de Kergunus.

Durant l'enquête, aucune personne ne s'est déplacée, tant aux permanences tenues par le commissaire enquêteur (les 2/12, 10/12 et 17/12), qu'auprès du service foncier en mairie. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de déclassement du domaine public d'une portion de terrain jouxtant le moulin de Kergunus, en vue d'une cession à un riverain.

La commission municipale de l'urbanisme s'est prononcée favorablement à cette cession le 5 janvier 2011.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 31 voix POUR

M Stéphane s'étant absenté lors du vote

- adopte ce rapport et ces conclusions et autorise le Maire à signer tous actes ou documents à intervenir dans le cadre de ce déclassement, dans les conditions énoncées lors du conseil municipal du 20 octobre 2010.

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

Conseil municipal du 20 janvier 2011

7	Foncier / Urbanisme : Déclassement du domaine public - portion de terrain - Moulin de Kergunus / rapport et conclusions du commissaire-enquêteur
---	---

**M Calvarin :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci M Calvarin. Est-ce qu'il y a des interventions ?  
Nous allons passer au vote.  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.

## VILLE DE CONCARNEAU

### ENQUETE PUBLIQUE DU 2 décembre au 17 décembre 2010

- Projet de déclassement, d'aliénation et de transfert d'une portion de terrain jouxtant le Moulin de Kergunus

#### Rapport du commissaire enquêteur

#### I - Cadre législatif et réglementaire

Le Code Général des collectivités Territoriales notamment les articles L 2213 1 et suivants

Le Code de la voirie routière, articles R 141 4 à R 141 10

Le Décret du 20/08/1976 relatif aux modalités de l'enquête publique concernant les voiries communales

La Délibération du 20/10/2010 inscrivant l'ouverture d'une enquête publique

L'arrêté du Maire en date du 19/11/2010 nommant le commissaire-enquêteur

#### II - Objet de l'enquête publique

Par délibération du 20 octobre 2010, le Conseil Municipal de Concarneau a décidé la mise à l'enquête publique du projet suivant :

- ❖ Projet de déclassement, d'aliénation et de transfert d'une portion de terrain jouxtant le Moulin de Kergunus

#### III Le projet soumis à enquête publique

- ❖ Projet de déclassement, d'aliénation et de transfert d'une portion de terrain jouxtant le Moulin de Kergunus

Monsieur Jean-Claude LE BOULAIRE est propriétaire du Moulin de Kergunus au Sud-Est de la Commune, en limite de la commune de Trégunc et s'est porté acquéreur d'un délaissé de terrain bordant sa maison, afin de l'incorporer dans sa propriété. Le bornage effectué par Monsieur LE BERRE, Géomètre-Expert, fait état d'une surface de 92 m<sup>2</sup>, surface différente de celle premièrement estimée, laquelle a été communiquée et acceptée par Monsieur LE BOULAIRE.

#### IV L'enquête publique

##### 1) L'organisation

##### Période d'enquête et permanences

Elles ont été fixées, conformément à la réglementation en vigueur, par l'arrêté municipal du 19 novembre 2010.

L'enquête publique s'est déroulée du jeudi 2 décembre 2010 à 9 h au vendredi 17 décembre 2010 à 17 h.

Un registre a été ouvert afin de recueillir les observations du public et un dossier mis à disposition pendant toute la durée de l'enquête en Mairie de Concarneau aux heures habituelles d'ouverture.

Des permanences au nombre de trois ont été assurées par le commissaire-enquêteur en Mairie Centrale les :

- o Jeudi 2 décembre 2010 de 9 h à 12 h
- o Vendredi 10 décembre 2010 de 9 h à 12 h
- o Vendredi 17 décembre 2010 de 14 h à 17 h

▪ **Information du public**

Elle s'est faite :

- > Par voie de presse sous forme de deux parutions officielles publiées en rubrique « annonces Légales » dans deux quotidiens locaux dans les formes et délais réglementaires
  - ✓ 1<sup>ère</sup> parution : Ouest France du 16 novembre 2010 - Le Télégramme du 16 novembre 2010
  - ✓ 2<sup>ème</sup> parution : Ouest France du 3 décembre 2010 - Le Télégramme du 3 décembre 2010
- > Par affichage en Mairie Centrale et dans les Mairies annexes de Lanriec et Beuzec (visible de l'extérieur dans les 3 cas) et sur le site le 17 novembre 2010 attestée par le certificat d'affichage du 26 novembre 2010.

2) **Déroulement**

Durant toute l'enquête, y compris pendant les 3 permanences, aucune personne ne s'est déplacée pour prendre connaissance du dossier.

Le registre comporte 20 pages. Aucune observation écrite, aucune observation orale

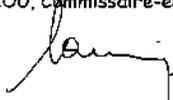
### **CONCLUSIONS**

- > **Projet de déclassement** d'aliénation et de transfert d'une portion de terrain jouxtant le Moulin de Kergunus
  - Considérant que l'avis des citoyens concernés a été sollicité dans les termes de la Loi
  - Considérant que les riverains du projet de déclassement du Domaine Public n'ont exprimé aucune remarque

### **AVIS**

- 1) Je donne un avis **FAVORABLE** au projet de Déclassement du domaine public d'une portion de terrain jouxtant le Moulin de Kergunus en vue de la cession au riverain

Fait à CONCARNEAU LE 21 décembre 2010  
Claire CARIOU, Commissaire-enquêteur





CONCARNEAU

Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 20 janvier 2011  
Délibération n°2011-08

Date de la convocation :  
12 janvier 2011

L'an deux mil onze, le jeudi 20 janvier, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 12 janvier 2011 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue

exécutoire :

Publication par voie  
d'affichage du :  
24 janvier 2011 au  
24 mars 2011

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Lahuec Patrick, M Allot Yann, Mme Donniou Béatrice, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Calvez Danièle, Mme Pézennec Andréa, M Stéphane Jean-Paul, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 32

Pouvoirs :

Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian

Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann

M Nydell François donne pouvoir à Mme Lemonnier Michèle

M Debuysier Jean-Michel donne pouvoir à M le Maire

Mme Billet Catherine donne pouvoir à Mme Paris Nicole

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle

M Cariou Gilbert donne pouvoir à M Besombes François

M Carduner Marc donne pouvoir à Mme Le Meur Gaël

Secrétaire de séance :

M Xavier CALVARIN

Le procès verbal de la séance  
du conseil municipal du 15  
décembre 2010 est adopté  
par 30 voix pour et 2  
abstentions

Absents :

M Le Coz Philippe

**Objet :**

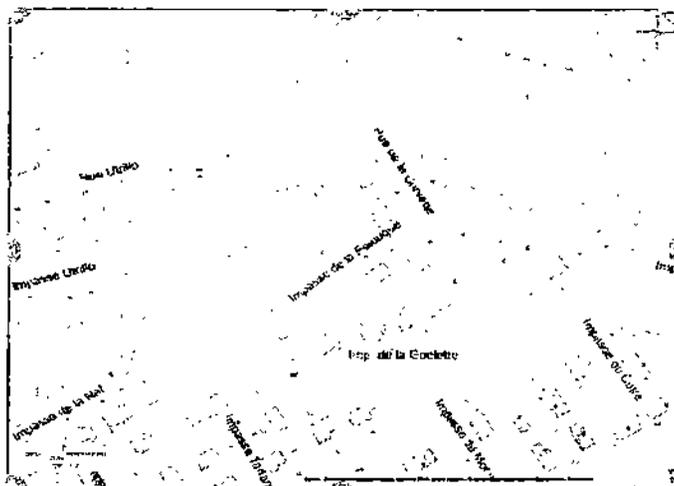
Vente d'un terrain à un riverain  
Impasse de la Felouque

M Xavier Calvarin, Maire-adjoint expose :

Monsieur Gaby Prat, propriétaire d'une habitation dans le quartier du parc de l'océan a fait part à la commune, de son souhait d'acquérir une portion de terrain communal (70 m<sup>2</sup>) bordant sa propriété et donnant impasse de la Felouque. Il s'agit d'un talus comportant quelques arbres. Ce terrain est aujourd'hui libre de toute occupation, est situé dans le domaine privé de la commune, n'étant pas affecté à un service public ou à l'usage direct du public. Le service des domaines a été consulté.

La vente, si elle est décidée, se fera aux conditions suivantes, proposées et acceptées par Monsieur Prat:

- vente au prix de 70 € le m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section CD numéro 116,
- Les frais divers liés à cette vente (acte administratif, géomètre et publicité foncière) s'ajouteront au prix de vente et seront à la charge de Monsieur Prat.



La commission municipale de l'urbanisme s'est prononcée favorablement à cette vente le 05 janvier 2011.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré par 31 voix POUR  
Mme Le Thellec s'étant absentée lors du vote**

- approuve la vente de cette portion de terrain de 70 m<sup>2</sup> ( parcelle cadastrée section CD numéro 116 ) aux conditions énoncées,
- autorise le Maire à signer tous actes ou documents à intervenir dans le cadre de cette vente.

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

8	Foncier / Urbanisme : Vente d'un terrain à un riverain - impasse de la Felouque
---	---

**M Calvarin :**  
(lecture du rapport)

**M Colimard :**  
Juste pour faire remarquer qu'effectivement la commission s'est prononcée favorablement pour cette vente en mentionnant dans les échanges, que cet espace devrait rester en l'état. Que le talus reste bien un talus. Qu'il n'y ait pas de risque de dénaturation après l'acquisition.

**M le Maire :**  
M Calvarin, vous avez un complément d'information ?

**M Calvarin :**  
Ce bout de terrain limite une voie d'accès. Cette part de terrain, de toute façon, pour pouvoir changer d'affectation, devra voir son changement d'affectation visé en commission d'urbanisme. S'il y avait un souhait ou autre d'ouverture dans ce talus, cela doit passer par la mairie pour validation. Ce qui fait que dans un 1<sup>er</sup> temps, il n'est pas question, en l'état de laisser une modification de ce talus. Au-delà, la ville se préserve de compléter l'acte de vente, en y rajoutant des conditions au niveau de la clôture. Cela fait partie des choses tout à fait possibles. Suite à votre demande, effectivement, le service foncier a pris note, ça risque donc de passer dans la commission urbanisme pour validation, sur les conditions de cette clôture. Par contre, aujourd'hui, il ne s'agit que de la vente.

**M le Maire :**  
Merci M Calvarin.  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.



Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 20 janvier 2011  
Délibération n°2011-09

Date de la convocation :

12 janvier 2011

Délibération rendue

exécutoire :

Publication par voie  
d'affichage du :

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 30

Votants : 33

Secrétaire de séance :

M Xavier CALVARIN

L'an deux mil onze, le jeudi 20 janvier, à 20 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 12 janvier 2011 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, Mme Le Thellec Nicole, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuysse Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, M Echivard Alain, M Lahuec Patrick, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Donniou Béatrice, Mme Péron Nathalie, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Calvez Danièle, Mme Pézennec Andrée, M Stéphan Jean-Paul, M Cariou Gilbert, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian

Mme Le Port Laëtitia donne pouvoir à M Allot Yann

M Nydell François donne pouvoir à Mme Lemonnier Michèle

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

Objet :  
Inventaire des cours d'eau  
de la commune de Concarneau

M Patrick Lahuec, Conseiller municipal délégué expose :

Par courrier en date du 25 mai dernier, le Préfet nous communiquait deux cartes des cours d'eau résultant de l'inventaire réalisé par un groupe de travail animé par le Chambre d'Agriculture du Finistère sur la commune de Concarneau.

Cet inventaire a pour objectif de contribuer à une meilleure préservation et gestion des milieux naturels, et à assurer une sécurisation juridique de tout acteur susceptible d'intervenir sur le réseau hydrographique.

Après mise à jour des deux cartes (reçues le 22 novembre 2010), et vu l'avis favorable des commissions urbanisme et développement durable,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 32 voix POUR

- approuve l'inventaire des cours d'eau de la commune de Concarneau.

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

**M Lahuec :**

(lecture du rapport)

*M Lahuec rajoute en cours de lecture du rapport :*

Je souhaitais rajouter une petite précision. Vous avez en annexe, comme vous l'a précisé, M le Maire en introduction du conseil, le courrier de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture, avec une notice de critères de détermination d'un cours d'eau, ainsi que ces 2 cartes, comme je le disais précédemment, une partie nord et une partie sud de la commune.

**M le Maire :**

Merci M Lahuec. Mme Ziegler veut intervenir.

**Mme Ziegler :**

Oui, merci M le Maire. Là nous parlons en fait d'un inventaire fait par la chambre d'agriculture sur les cours d'eau. La 4C en fait un sur les zones humides. Est-ce que ces 2 inventaires vont devenir règlementaires ? C'est-à-dire, est-ce qu'ils vont être opposables ? Et avez-vous l'intention de les intégrer aux documents d'urbanisme de la ville de Concarneau, l'un comme l'autre ?

**M Lahuec :**

Effectivement, c'est une bonne question.

*Sourires dans l'assemblée.....*

**Mme Le Thellec :**

Le meilleur pour la fin.

**M Lahuec :**

Je m'attendais à cette question.

**M le Maire :**

La question est bonne et j'espère que la réponse va être aussi bonne.

**M Lahuec :**

Oui, oui, elle va être bonne, je pense que ça va vous satisfaire. Cet inventaire des cours d'eau, en fait, va être fait sur tout le Finistère, et la finalité est d'avoir un support de fond pour toutes les communes et la Préfecture. Suite à cette consultation et après validation en conseil municipal de toutes les communes, il y aura un arrêté préfectoral. Pour répondre à votre question, ce sera la partie dite opposable. Il faut savoir aussi que cet inventaire, aujourd'hui, ne s'arrête pas là. Les services de l'État et certains élus ont engagé des procédures telle que la continuité des cours d'eau, elles vont être menées, d'après la Chambre d'Agriculture, sur un an. Nous avons déjà eu 2 réunions à ce sujet. Nous travaillons vraiment. Mais l'objectif, en fait, est la qualité de l'eau et de la ressource. Et la qualité de l'eau, c'est bien l'objectif premier. Cet inventaire-là sera donc effectivement opposable.

S'agissant des zones humides, dans toutes les réunions que nous avons eues avec les communautés de communes et les services de l'État, je me suis toujours opposé à faire la distinction des choses. Il nous a été signifié que s'agissant des zones humides, c'est une partie qui doit être gérée, même si elle est très encadrée au niveau de la définition de la zone humide, c'est quand même aux mairies de gérer les zones humides. Quand on dit gérer, cela veut dire que quand on touche une zone humide, il faut avoir des mesures de compensation très importantes et c'est cadré. Donc, cela passera effectivement dans le SCOT, d'une part et dans les PLU. Cela sera donc opposable dans les PLU.

Est-ce que je vous ai répondu convenablement ?

**M le Maire :**

Merci M Lahuec. C'était un test pour savoir si vous connaissiez le sujet.

Nous allons passer au vote si vous le voulez bien.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Ainsi, ce dernier sujet, vient clore ce conseil municipal.

**Mme Le Meur Gaël :**

M le Maire, j'aurai une question à vous poser.

**M le Maire :**

Si elle est dans l'ordre du jour et si ce n'est pas une question diverse.

**Mme Le Meur Gaël :**

Non, elle n'est pas dans l'ordre du jour, mais j'ai une question à vous poser.

**M le Maire :**

Vous me posez la question et je me réserve le droit d'y répondre ou pas.

**Mme Le Meur Gaël :**

Parfaitement. Par courrier du 21 décembre 2010, nous vous avons interpellé sur l'obligation que vous avez, par la loi article 2121-27 du Code général des collectivités territoriales, de réserver un espace, dès la prochaine parution du nouveau support d'actualité « Sillage Info », à l'expression des conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale. À ce jour nous n'avons pas de réponse, donc je profite de ce soir pour vous poser cette question, et avec beaucoup d'espoir obtenir une réponse orale et très rapidement écrite. Je vous remercie.

**M le Maire :**

Ce n'est pas dans l'ordre du jour, mais pour vous être sympathique en ce début d'année 2011, je laisserai François Besombes vous répondre.

Il m'a demandé de répondre.

**Mme Le Meur Gaël :**

On fera un autre cadeau l'année prochaine.

**M Besombes :**

Tout simplement, c'est à l'ordre du jour de la commission communication qui a lieu le 3 février prochain.

**Mme Le Meur Gaël :**

Qu'est-ce qui est à l'ordre du jour ?

**M Besombes :**

Cette question-là.

**Mme le Meur Gaël :**

C'est une obligation par la loi !

**M Besombes :**

Oui, écoutez, vous serez à la commission communication.

**Mme Le Meur Gaël :**

Non, je ne suis pas membre de cette commission. Mais nous avons envoyé un courrier au Maire et nous attendons une réponse de la part du Maire. Et la réponse que nous attendons n'est même pas un oui ou un non puisque c'est une obligation de la loi.

**M Besombes :**

Vous faites les questions et les réponses.

**Mme Le Meur Gaël :**

Est-ce que vous savez, M Besombes, que nous aurions pu interdire la parution du n°1 puisque vous n'avez pas respecté la loi ? Une fois de plus ! On l'avait déjà signalé pour le site internet, on le re-signe là, au mois de décembre. Vous bottez en touche en disant que cela va être vu en commission. Il n'y a pas à dire que ça va être étudié lors d'une commission. C'est une réponse du Maire, pour savoir à quel moment il faut rendre notre prochaine prose, pour le « Sillage Info » parce que la loi oblige à laisser un espace aux différents groupes d'opposition, qui n'appartiennent pas à la majorité municipale.

**M Besombes :**

Vous avez fait la question et la réponse, donc tout le monde est informé de ce que nous devons faire et je vous en remercie.

**Mme Le Meur Gaël :**

Nous aimerions avoir une réponse écrite.

**M le Maire :**

Nous allons clore ce conseil municipal. Je vous souhaite une bonne soirée et je vous donne rendez-vous le 31 mars prochain. Merci.

La séance est levée à 21 h 40.

